
Conférence du désarmement

14 juin 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 14 juin 2012, à 10 h 20

Président: M. Kari Kahiluoto (Finlande)

GE.12-63775 (F) 280415 010515



* 1 2 6 3 7 7 5 *

Merci de recycler 



Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1262^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément au calendrier d'activités révisé contenu dans le document CD/WP.571/Rev.1, la séance plénière d'aujourd'hui sera consacrée à la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Avant de commencer notre débat de fond sur ce thème, je voudrais demander si une délégation souhaite aborder une autre question auparavant. Cela ne semble pas être le cas. Comme lors de notre débat de mardi dernier, avant-hier, concernant la question des garanties de sécurité négatives, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) nous a remis une note d'information pour laquelle je le remercie et dont je vais maintenant vous donner lecture.

Le 24 septembre 2010, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, soulignant que la promotion des négociations multilatérales de désarmement exigeait courage politique, créativité, souplesse et esprit d'initiative, a convoqué et ouvert la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Le 27 juillet 2011, l'Assemblée générale a tenu une réunion de suivi de la réunion de haut niveau, sous la présidence de M. Joseph Deiss, de la Suisse, alors Président de l'Assemblée générale. S'agissant de la Conférence du désarmement elle-même, son Secrétaire général, M. Tokayev, a prononcé, le 14 février dernier, une déclaration dans laquelle il a appelé l'attention des États membres sur les exhortations répétées de M. Ban Ki-moon, qui souhaitait que des décisions sérieuses soient prises concernant l'avenir de la Conférence du désarmement, puis a formulé un certain nombre de propositions précises pour lancer la Conférence dans cette voie. La nécessité de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement fait désormais l'objet d'un point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Dans sa résolution A/66/66, adoptée sans voix contre, l'Assemblée générale a exhorté la Conférence du désarmement à adopter et exécuter un programme de travail qui lui permette de reprendre ses travaux de fond sur son ordre du jour au début de sa session de 2012. En outre, elle a décidé que, lors de sa soixante-septième session, elle passerait en revue les progrès accomplis dans l'application de ladite résolution et, au besoin, étudierait plus avant des options qui permettent de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Dans son résumé de la réunion de haut niveau, le Secrétaire général de l'ONU a indiqué qu'il demanderait au Conseil consultatif pour les questions de désarmement d'entreprendre un examen approfondi des problèmes évoqués pendant la réunion, y compris, entre autres, la création éventuelle d'un groupe de personnalités de haut niveau expressément chargé d'étudier le fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Dans son rapport daté du 11 juillet 2011, le Conseil consultatif a fait état d'une divergence de vues concernant le groupe de personnalités et sa composition éventuelle. D'autres mesures devant conduire à la constitution d'un groupe de personnalités de haut niveau doivent encore être prises.

Le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement n'a subi aucune révision importante depuis la création de l'instance, à l'issue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, hormis les modifications apportées pour tenir compte des changements de composition et donner effet à une décision prise en 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement (CD/1036). Outre qu'elle a conduit à une modification des articles 7, 9 et 28 du règlement intérieur, cette décision donnait au secrétariat pour instruction de simplifier le programme de

travail, c'est-à-dire d'en faire un calendrier d'activités énumérant les semaines pendant lesquelles telle ou telle activité serait entreprise.

C'est en 2002 que la question de l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la Conférence du désarmement a été examinée pour la dernière fois, sous la direction d'un coordonnateur spécial, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Kariyawasam, lequel a indiqué que ses consultations n'avaient pas permis de dégager un consensus. Son rapport est présenté dans le document CD/PV.911, aux pages 14 à 19.

Les consultations que l'Ambassadeur Kariyawasam a tenues portaient, notamment, sur les questions suivantes: l'application de la règle du consensus; l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail; l'élargissement de la composition de la Conférence; l'utilisation maximale des mécanismes établis en application du règlement intérieur, particulièrement dans le document CD/1036; la participation des organisations non gouvernementales; le mandat présidentiel; le rôle du secrétariat; et le réexamen du règlement intérieur. Ce ne sont là que quelques-unes des questions traitées. On en trouvera la liste complète dans le document dont la cote est donnée plus haut.

Le dernier point qu'il convient d'aborder dans le contexte de la revitalisation de la Conférence du désarmement concerne la relation de la Conférence avec l'Assemblée générale et, en particulier, avec sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. De plus, le budget de la Conférence est inclus dans le budget ordinaire de l'ONU. La Conférence du désarmement se réunit dans les locaux de l'ONU et les services de conférence lui sont assurés par le personnel de l'ONU; son Secrétaire général est directement nommé par le Secrétaire général de l'ONU, dont il est le Représentant personnel; elle est tenue par son règlement intérieur de prendre en compte les résolutions de l'Assemblée générale consacrées au désarmement, sans toutefois être tenue d'y donner suite; elle doit soumettre ses rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies, et il est devenu d'usage pour la Conférence de transmettre le texte de tous traités ou arrangements élaborés par ses soins à l'Assemblée générale, qui les adopte officiellement avant de les ouvrir à la signature, ce qui fut le cas du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ainsi prend fin ma déclaration liminaire telle qu'établie par l'UNIDIR, que je remercie. Il s'agit d'une décision très importante. En tant que Président, je ne veux pas structurer le débat, car je souhaite que les délégations restent libres d'aborder les questions de leur choix, dans l'ordre qu'elles préfèrent, sur le thème de la revitalisation de la Conférence. À cette occasion, comme je l'ai fait pour les autres thèmes, j'invite les délégations à rendre ce débat aussi interactif que possible.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation accueille avec satisfaction l'occasion qui lui est donnée de traiter la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Il s'agit d'un problème crucial que nous devons résoudre de toute urgence. Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne. Depuis que l'Irlande a rejoint la Conférence du désarmement, en 1999, il n'y a pas eu une seule journée de négociation. Toutes les délégations ici présentes ont vis-à-vis de la Conférence des attentes et des priorités différentes. Pour notre part, l'objectif principal est clair – le désarmement nucléaire – et il y a plus d'une décennie que la Conférence est incapable de progresser dans cette voie. De multiples efforts ont été entrepris dans le but de remettre la Conférence du désarmement sur les rails, et je voudrais remercier l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement du résumé qu'elle nous a fourni.

Il y a eu une lueur d'espoir lorsque, après d'intenses consultations organisées par la présidence égyptienne, la Conférence du désarmement a été saisie du projet de décision contenu dans le document CD/1933. Ce document était le couronnement d'un effort plein de courage et d'imagination dont l'objectif était l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet. Pourtant, en dépit de la souplesse et de la bonne volonté manifestées par ceux, nombreux, qui souhaitaient prendre en compte les préoccupations exprimées, pour l'essentiel, par une délégation, il n'a pas été possible de parvenir à un accord.

La présidence éthiopienne nous a soumis un calendrier d'activités qui est à l'origine des discussions que nous tenons aujourd'hui. Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est offerte par ce calendrier d'activités. Dans le même temps, ces discussions ne sauraient masquer l'incapacité absolument totale où la Conférence du désarmement se trouve, encore et toujours, de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par la communauté internationale. Le problème n'est pas tant pour nous ici de faire quelque chose pour justifier l'existence et le coût de la Conférence, même si cette nécessité existe bel et bien. Ce qui est véritablement en jeu, c'est la valeur que nous prêtons au multilatéralisme à un moment où ses structures doivent être renforcées si nous voulons nous attaquer à des problèmes internationaux que nous ne saurions régler autrement que par une action concertée et par des échanges de bons procédés, ce qui est généralement, presque par essence, une condition *sine qua non* de progrès au sein des institutions multilatérales.

Un échec, qui dure depuis plus de dix ans n'est pas anodin. Nous ne pourrions progresser dans le renforcement des institutions des Nations Unies ou du multilatéralisme en général si la principale instance de négociation sur le désarmement est synonyme d'échec institutionnel et politique. Plus encore, le désarmement doit, à l'évidence, former un pilier central de tous les efforts entrepris pour désamorcer les tensions internationales et, d'un autre côté, améliorer la coopération internationale. Pourtant, la Conférence du désarmement reste paralysée, et cette situation donne du grain à moudre à ceux qui ne sont pas attachés au multilatéralisme ou aux efforts menés de bonne foi pour régler progressivement les difficultés communes.

Nous devons par conséquent tous faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Pour sa part, ma délégation considère qu'il n'est pas acceptable que la règle du consensus soit rigide au point de nous empêcher ne serait-ce que d'adopter un programme de travail. Pour ce qui est des quatre questions centrales – et pour l'Irlande, la question des matières fissiles n'est qu'une de ces quatre questions – il semble absurde que les États membres souhaitent dans leur immense majorité examiner à tout le moins ce qu'il est possible de négocier, mais qu'ils soient dans l'impossibilité d'y parvenir. Si on appliquait le même régime à d'autres institutions des Nations Unies, toutes les structures multilatérales laborieusement mises en place après 1945 seraient considérablement affaiblies. C'est pendant les négociations qu'il faut éventuellement signifier un refus, et non pas avant même que des négociations puissent commencer.

La désignation d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence est une idée tout à fait sensée. Beaucoup de pays ont demandé à être membres de la Conférence du désarmement il y a des dizaines d'années. Ils participent activement à d'autres instances multilatérales, y compris dans le domaine du désarmement, et ils demeurent pourtant exclus de la Conférence du désarmement. Ma délégation ne comprend pas pourquoi une instance multilatérale chargée de négocier des instruments de désarmement au bénéfice de tous les États n'est pas ouverte à la participation pleine et égale de tous les États. La promotion du désarmement n'est pas un privilège réservé à un groupe restreint d'États, mais un devoir qui incombe à tous.

L'Irlande est favorable à un certain nombre de mesures qui aurait pour effet de revitaliser cette instance. Nous devrions décider d'élargir la composition de la Conférence du désarmement à tous les États Membres de l'ONU qui souhaitent y adhérer. Nous

devrions renforcer nos liens avec la société civile. Nous devrions réexaminer nos procédures sans parti pris, en particulier la règle du consensus. Nous devrions évidemment décider d'appliquer la décision contenue dans le document CD/1864 ou, à défaut, la décision contenue dans le document CD/1933, ou, à défaut encore, un nouveau programme de travail concerté. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons plus rester sans rien faire.

Quant à la manière de procéder, nous pourrions envisager d'établir un groupe de travail à participation non limitée chargé d'examiner les questions relatives à la revitalisation de la Conférence selon un calendrier précis. Les deux principales questions concernent, d'une part, un programme de travail et les modalités de son exécution et, d'autre part, l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Si nous ne parvenons pas à faire en sorte que la Conférence du désarmement se remette au travail, bientôt la coupe sera pleine et les États Membres de l'ONU devront prendre leurs responsabilités et agir en conséquence. Il serait profondément dommageable pour les Nations Unies et pour le multilatéralisme qu'il n'y ait aucune instance multilatérale de négociation qui traite l'ensemble des questions de désarmement d'importance critique.

Il y a bien trop longtemps que la Conférence du désarmement est incapable d'adopter et d'exécuter un programme de travail sur ce qu'on appelle les quatre questions centrales. À ce propos, ma délégation n'exclut pas la possibilité pour la Conférence d'accomplir aussi un précieux travail sur d'autres questions. Une chose est claire: ou nous ne faisons rien, ou nous pouvons essayer de faire quelque chose. Ma délégation penche fortement pour la deuxième solution. La première dessinerait en effet un avenir très sombre pour cette instance.

M. Iliopoulos (Danemark) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le pays en voie d'adhésion (Croatie), les pays candidats (Islande, Monténégro, Serbie et ex-République yougoslave de Macédoine), les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie et Bosnie-Herzégovine), de même que la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

Nous accueillons avec satisfaction la possibilité qui nous est donnée d'échanger des points de vue sur la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement dans le contexte du calendrier d'activités que nous avons approuvé. Nous sommes fermement convaincus qu'une approche multilatérale de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération constitue le meilleur moyen de préserver la paix et la sécurité internationales. Nous sommes d'ardents défenseurs de l'ONU et d'un multilatéralisme effectif.

L'apparition de nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité internationale nous impose plus que jamais de disposer d'un système efficace. Il est à présent décidément temps de relancer et de renforcer les efforts multilatéraux, car nous savons tous que les problèmes de sécurité du monde actuel appellent des solutions multilatérales concertées.

Nous demeurons profondément troublés par le blocage qui paralyse encore et toujours la Conférence du désarmement. Dans le cadre de son mandat, la Conférence a pour rôle crucial de négocier des traités multilatéraux. Sa revitalisation est donc aujourd'hui plus urgente que jamais.

Le 24 janvier 2012, nous avons entendu l'exhortation urgente adressée par le Secrétaire général à tous les États membres de cette instance afin qu'ils appuient l'ouverture immédiate de négociations. Nous appuyons de façon pleine et indéfectible cette exhortation. Tous les États membres se doivent de faire en sorte que la Conférence du désarmement puisse travailler à l'accomplissement de son mandat. C'est à nous, en effet, qu'il incombe de rétablir la Conférence dans le rôle central qu'elle peut jouer, à savoir consolider l'état de droit dans le domaine du désarmement.

Ainsi, dans le courant de l'automne dernier, la Première Commission de l'Assemblée générale a une nouvelle fois entendu l'immense majorité des États Membres prôner le commencement d'un travail de fond à la Conférence du désarmement. La Conférence ne doit pas rester sourde à ces appels, et nous souhaitons que des suites effectives y soient données. Tous les États membres de l'Union européenne et d'autres États Membres de l'ONU se sont portés coauteurs de la résolution visant à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous avons également pris note avec intérêt des propositions du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev.

Nous tenons à réaffirmer que nous sommes, de longue date, attachés à l'élargissement de la Conférence du désarmement. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de cette instance, comme il est dit dans le dispositif de la résolution A/66/59 sur le rapport de 2011 de la Conférence du désarmement, et nous appuyons fermement l'idée de désigner un coordonnateur spécial sur la question.

En outre, nous nous félicitons vivement de la coopération étroite et continue engagée entre les six présidences, laquelle pourrait contribuer de façon considérable à nos travaux. Les efforts conjoints tendant à ordonner quelque peu les travaux de la Conférence du désarmement, qui ont abouti à un calendrier d'activités s'étendant au-delà des quatre semaines dévolues à chaque présidence, vont dans la bonne direction. Étant donné les liens étroits que nous entretenons avec la société civile, nous souhaitons tout particulièrement examiner les moyens d'être davantage à l'écoute des ONG et d'associer les établissements de recherche aux travaux de la Conférence du désarmement.

Notre attachement à la Conférence du désarmement n'a pas diminué. Dans le même temps, nous savons que des efforts politiques soutenus seront nécessaires pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail. Si le blocage actuel persiste, la communauté internationale aura de plus en plus tendance à réfléchir à d'autres solutions et à d'autres moyens de progresser sur le front de la non-prolifération et du désarmement multilatéral.

Nous sommes conscients des préoccupations de sécurité de tous les États, mais nous sommes aussi fermement convaincus que la règle du consensus ne doit pas être utilisée abusivement. Nous exhortons par conséquent toutes les délégations à la Conférence du désarmement à faire preuve de toute la souplesse requise de chacun d'entre nous, pour nous permettre de surmonter ce blocage persistant.

Comme nous l'avons affirmé dans nos précédentes déclarations, le commencement immédiat d'un travail de fond à travers l'adoption et l'exécution d'un programme de travail, sur la base de la décision contenue dans le document CD/1864, constitue une priorité absolue. La Conférence du désarmement doit se remettre au travail sans plus tarder. Il est urgent que nous progressions au niveau multilatéral sur les questions essentielles dont nous sommes saisis depuis si longtemps, afin que la Conférence puisse faire ce pour quoi elle a été créée.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*): C'est pour moi un plaisir de m'adresser à la Conférence du désarmement, et je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné aimablement la parole. Je vous assure de ma pleine coopération et vous remercie aussi de vos remarques liminaires. Si vous me le permettez, je voudrais ajouter quelques réflexions à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne, que ma délégation appuie sans aucun doute, parce que pour nous, la revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies est une question de première importance et d'une grande actualité. Ma délégation est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer sur cette question à la Conférence du désarmement. En outre, à l'écoute de votre déclaration liminaire, il semble, aussi étrange que cela puisse paraître, que ce soit la

première fois en dix ans que la question est abordée. Permettez-moi également de remercier les présidents de tous les efforts déjà accomplis cette année pour faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. Nos remerciements vont aussi au Secrétaire général pour les questions et les réflexions qu'il nous a livrées au début de notre session annuelle.

Du point de vue de ma délégation, les raisons de l'incapacité persistante de la Conférence du désarmement à s'acquitter de son mandat en tant qu'instance de négociation sont multiples. Les racines de ce problème sont profondes et complexes, mais, malheureusement, il y a bien trop longtemps que nous hésitons à entreprendre une analyse complète, honnête et ciblée des causes profondes de ce blocage. Il est grand temps de se pencher sérieusement sur les raisons politiques sous-jacentes et de tirer les conclusions qui s'imposent concernant l'avenir de cette instance et celui des négociations multilatérales de désarmement.

L'Autriche affirme avec force qu'il est totalement inacceptable et inexcusable que cette instance, dont le mandat est, comme chacun le sait, de négocier des traités internationaux de désarmement, soit paralysée depuis quinze ans. De nombreuses délégations évoquent l'absence de volonté politique, qui empêcherait les États membres de surmonter ce blocage, mais peut-être faudrait-il parler, eu égard aux observations du Secrétaire général, que vous venez de rappeler, de l'absence de courage politique. Nous sommes au contraire convaincus que la communauté internationale dans son ensemble a la volonté politique de faire avancer sans plus tarder les négociations multilatérales sur le désarmement. De plus, comme je l'ai souligné lors de mon intervention au début de l'année, la soixante-sixième session de l'Assemblée générale a aussi démontré que l'impasse de la Conférence du désarmement était devenue insupportable pour la communauté internationale.

Ce n'est pas faute de propositions que la Conférence se trouve dans cette situation; de très nombreuses propositions ont en effet été soumises au cours de ces dernières années par différents acteurs, dont certaines pourront, si les États membres le décident enfin, alimenter une révision complète des structures, procédures et méthodes de travail de la Conférence. Ma délégation a toujours appuyé ces efforts. Permettez-moi donc de rappeler brièvement notre position sur trois des principaux aspects qu'une réforme complète de la Conférence du désarmement devra couvrir sur le plan de la procédure:

En premier lieu, s'agissant du règlement intérieur, la règle du consensus n'a cessé d'être invoquée abusivement pour créer des obstacles de procédure ne serait-ce qu'à l'ouverture de négociations de fond. La recherche du consensus est un exercice utile, mais il va de soi qu'elle devrait se limiter aux questions de fond soulevées par les négociations sur le désarmement. Les questions de procédure telles que le programme de travail devraient être laissées aux présidents, afin de refléter une position générale et non pas nécessairement un consensus officiel.

La deuxième question importante est celle de l'élargissement de la composition de la Conférence. Le désarmement n'est pas et ne doit pas être l'apanage d'un nombre restreint d'États. Cela a sans doute été le cas pendant la guerre froide. Les questions de sécurité relèvent désormais de la responsabilité de la communauté internationale tout entière. D'une certaine façon, les arguments contre l'admission de nouveaux membres qui sont invoqués ici démontrent très clairement que la Conférence du désarmement ne s'est pas adaptée aux réalités du XXI^e siècle.

En troisième lieu, il n'existe aucun échange structuré et régulier entre la Conférence et la société civile, les milieux universitaires et les autres acteurs. La Conférence dans son ensemble et les délégations qui la composent auraient pourtant tout à gagner de l'apport, du savoir-faire et du contrôle des acteurs de la société civile. Malheureusement, il semble que certains membres souhaitent précisément maintenir ces acteurs en dehors de la Conférence.

Il va sans dire que ma délégation est favorable à la désignation d'un coordonnateur spécial, d'un groupe de collaborateurs, d'un groupe de travail ou de tout autre mécanisme chargé de progresser sur ces questions. Pourtant, rien ne permet d'être vraiment optimiste quant aux possibilités de progresser en temps voulu et de façon substantielle.

Nonobstant tous efforts qui seraient susceptibles d'être entrepris pour réformer cette instance multilatérale, ma délégation est fermement convaincue que nous en sommes arrivés à un stade où ce qui doit compter avant tout, c'est d'entreprendre sans plus tarder le travail de fond tant attendu sur les questions urgentes relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La soixante-sixième session de l'Assemblée générale a une nouvelle fois démontré que cette perspective était partagée par un nombre croissant de délégations. L'Assemblée générale a réaffirmé à de multiples reprises ses préoccupations en la matière. C'est aussi le cas du Secrétaire général de l'ONU, en particulier à travers la convocation des réunions de haut niveau que vous avez évoquées, Monsieur le Président, au début de notre débat.

Lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, les délégations mexicaine, norvégienne et autrichienne ont déployé d'importants efforts pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Ma délégation continue d'agir dans ce sens et explore toutes les possibilités susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif. L'Autriche croit dans le potentiel du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ma délégation est déterminée à travailler avec tous les partenaires intéressés, car elle est fermement convaincue que le désarmement multilatéral est plus indispensable que jamais, et aussi qu'il est possible.

M. Gil Catalina (Espagne) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, je tiens à dire que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Étymologiquement, le mot «revitalisation» désigne le fait d'insuffler une nouvelle vie à quelque chose. Cela présuppose que la chose en question, même s'il ne s'agit d'un organisme vivant qu'au sens figuré, comme dans le cas de la Conférence du désarmement, a été vivante et est actuellement en voie d'extinction. Si nous sommes réunis aujourd'hui pour parler de la revitalisation de la Conférence du désarmement, c'est parce que nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle est malade. Ce qui est moins clair, c'est si nous sommes tous prêts à essayer de la guérir de sa maladie. Nous nous sommes essoufflés à répéter le mantra selon lequel la Conférence du désarmement était l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Pendant ce temps, plus de quinze années se sont écoulées sans que cette instance unique ait négocié quoi que ce soit.

Voilà précisément la maladie qui ronge la Conférence: elle ne négocie rien. Nous le savons tous. Le traitement à appliquer est donc simple: nous devons commencer à négocier. Cela ne fait aucun doute. Pourtant, au lieu d'administrer le traitement qui pourrait soigner la Conférence de sa maladie, c'est-à-dire de commencer à négocier, nous faisons tout pour lui administrer un placebo. En effet, le fait d'engager un énième débat sur les mêmes thèmes, comme nous le faisons cette année, ne revient à rien d'autre qu'à administrer un placebo.

Notre insistance obstinée à administrer à notre patient, la Conférence, un remède inefficace qui ne la soigne pas, mais qui pourrait peut-être la maintenir en vie pour un peu de temps encore, me laisse penser que nous ne tenons peut-être pas particulièrement à ce qu'elle retrouve ses forces. Peut-être prenons-nous plaisir à la voir s'affaiblir et s'éteindre. Il va sans dire que si nous continuons ainsi pendant quinze années encore, nous finirons, un jour ou l'autre, par perdre le patient.

Pour ce qui est de l'origine du trouble de «non-négociation» qui afflige la Conférence du désarmement, les médecins présents se répartissent entre deux écoles de pensée. La première accuse le règlement intérieur, qui permet sans difficulté d'empêcher

l'ouverture de négociations. La deuxième explique la situation par l'absence de volonté politique: si nous ne négocions pas, c'est tout simplement parce que nous ne le voulons pas, un point c'est tout.

Nous savons tous qu'en réalité, ces deux causes se conjuguent, et nous ne devons pas oublier qu'il en existe une troisième: la volonté politique de modifier le règlement intérieur nous fait défaut.

De mon point de vue, la notion de volonté politique est une notion bien trop large pour que nous puissions la traiter nous-mêmes ici, à la Conférence. En revanche, je crois que si nous souhaitons réellement et sincèrement revitaliser la Conférence, nous ne pouvons pas nous permettre de rejeter purement et simplement l'idée de réformer le règlement intérieur.

De mon point de vue, le règlement intérieur comporte trois grands domaines de dysfonctionnement: le système des présidences (par. 9), la nécessité d'adopter un programme de travail chaque année (par. 28) et la règle du consensus (par. 18). J'aimerais aujourd'hui m'arrêter plus longuement sur ce dernier point, car je crois qu'il constitue une des causes principales de notre paralysie. Je me réserve le droit de parler des deux autres questions ou d'autres questions encore lors de la seconde séance que nous consacrerons à ce thème.

Le paragraphe 18 du règlement intérieur dispose que la Conférence conduit ses travaux et prend ses décisions sur la base du consensus. Rien d'autre dans ce règlement ne permet de mieux définir le «consensus» ou n'éclaire sur la façon d'y parvenir sur le fond. Nous devons par conséquent en conclure qu'à la Conférence, le consensus répond aux caractéristiques typiques et générales de cette façon particulière d'adopter des décisions dans toute instance multilatérale: un accord général obtenu sans vote par la négociation entre les parties intéressées.

La recherche du consensus constitue un avantage dans le cas des négociations multilatérales. Lorsqu'une décision sensible doit être prise, il peut parfois être plus aisé, du point de vue politique, de garder le silence que de voter. La recherche du consensus permet d'éviter l'apparition de minorités dissidentes, de limiter les positions les plus extrêmes et d'arriver à un accord global, ce qui est particulièrement pertinent pour des sujets tels que ceux qui ont été confiés à la Conférence du désarmement.

La règle du consensus a été bénéfique à la Conférence tout au long de son histoire, comme nous pouvons l'observer pour ses premières années de fonctionnement. Souvenons-nous que dans les années 1980 aussi, la Conférence a été critiquée, mais que les critiques portaient sur la lenteur des négociations et non pas sur leur absence complète.

Le problème n'est donc pas tant lié à l'utilisation de la règle du consensus qu'au fait que nous sommes éloignés – sans retour possible, me semble-t-il – de son esprit originel. Selon les mots du juriste français Jean-François Guilhaudis, qui est une des rares personnes à avoir étudié ce problème en profondeur, la Conférence du désarmement ne fonctionne pas suivant la règle du consensus, mais applique rigidelement une règle de l'unanimité et octroie en fait, du moins à certains de ses membres, un droit de veto. N'oublions pas que droit de veto et paralysie vont de pair, comme nous l'avons observé tant de fois dans l'histoire du Conseil de sécurité de L'ONU.

Ce droit de veto virtuel a été utilisé par un État membre de cette conférence pour mener une politique d'obstruction délibérée, alors que les autres membres vivent cette situation avec un certain sentiment de frustration, mais sans la moindre indignation ni la moindre inquiétude. Ce sont eux qui considèrent que le désarmement prend forcément du temps et que nous n'avons plus qu'à attendre que cette manne – la volonté politique – tombe du ciel pour que nos problèmes soient résolus.

Pourtant, l'expression «volonté politique» est ambiguë et nébuleuse. Elle entre beaucoup trop facilement dans la rhétorique de la Conférence. Attribuer la paralysie de cette instance à l'absence de volonté politique revient à diluer les responsabilités des États (qui sont nombreuses) dans le vague nuage conceptuel qui plane sur cette assemblée.

Nous, les représentants qui participons aux travaux de la Conférence, ne pouvons pas être les moteurs d'une volonté politique qui n'existe pas. En revanche, ne nous serait-il pas possible de modifier le règlement intérieur de façon qu'il ne constitue plus un obstacle, mais un outil de négociation?

Je crois que, pour rétablir la dynamique du consensus qui formait la base de cette instance (et qui a été remplacé par une règle rigide de l'unanimité), nous avons simplement besoin d'adopter les modifications appropriées pour remettre le principe du consensus en rapport avec le recours au vote, même si ce dernier reste accessoire.

Si nous instituons la possibilité de recourir à un vote, même en cas d'extrême nécessité, uniquement pour les questions de procédure et après qu'un nombre suffisant de tentatives auraient été entreprises pour parvenir à un consensus, nous favoriserions une dynamique de négociation qui, à la Conférence, a totalement disparu. N'importe quelle délégation courrait ainsi le risque – même éloigné – de se trouver en minorité. L'existence de cette épée de Damoclès suffirait à multiplier les possibilités de parvenir à des compromis.

Des changements mineurs peuvent nous permettre d'atteindre des résultats tangibles, mais pour apporter ces changements, nous devons être capables de dénouer le nœud gordien du consensus, c'est-à-dire celui au paragraphe 47 du règlement intérieur, qui dispose que le règlement intérieur peut être modifié par décision de la Conférence – et donc uniquement par consensus.

Nous sommes donc face à un paradoxe: le problème de la Conférence n'est pas simplement l'absence de volonté politique, et n'est pas uniquement lié au règlement intérieur. Il est le résultat de l'absence de volonté politique de modifier le règlement intérieur et, plus précisément, les règles qui préservent, amplifient et même justifient l'absence de volonté politique.

Cette volonté politique de modifier le règlement intérieur naîtra-t-elle un jour? Je voudrais citer les trois derniers mots par lesquels Alexandre Dumas a conclu son roman *Le Comte de Monte-Cristo*, et qui sont intraduisibles en espagnol: il ne reste qu'à «attendre et espérer». Mettez-vous à l'aise: l'attente risque d'être longue.

M^{me} Anderson (Canada): La séance d'aujourd'hui tombe à point nommé, à un moment où nous nous heurtons une fois de plus à des obstacles qui empêchent la Conférence du désarmement de jouer le rôle qui lui incombe en tant qu'instance de négociation.

En effet, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure jusqu'ici de remplir son mandat. La grande majorité des États ici représentés ont la volonté politique nécessaire pour reprendre les travaux de fond. Nous avons démontré que nous étions prêts à trouver des solutions et à ouvrir la voie à des progrès véritables dans le cadre de notre appui au programme de travail proposé par le Président égyptien. Cette même volonté politique transparait au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a adopté la résolution 66/66 portant sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. Le Canada reconnaît qu'il n'y a pas de solutions miracles et que ce n'est pas simplement en déplorant l'impasse persistante que le problème pourra se résoudre.

Une des «perspectives» qui devrait retenir notre attention est la réforme des règles de procédure. Lorsqu'ils ont élaboré le mandat de la Conférence du désarmement dans les années 1960, les acteurs de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement vivaient et travaillaient en pleine période de guerre froide. Bien

que le contexte politique mondial a considérablement changé dans l'intervalle, les règles de procédure de la Conférence du désarmement n'ont pas évolué en conséquence. Certes, le simple fait de régler les questions de procédure ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes de la Conférence, mais cela pourrait nous permettre de rétablir une institution qui serait mieux en mesure de répondre aux besoins actuels et mieux à même de susciter la confiance et la volonté politiques nécessaires pour faire prévaloir notre intérêt collectif à édifier un monde plus sûr.

Nous croyons qu'il est maintenant plus que temps de moderniser la Conférence du désarmement et ses règles.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Le Canada appuie la proposition du Secrétaire général de la Conférence du désarmement tendant à désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé d'examiner le règlement intérieur, même si, à l'image de la délégation autrichienne, nous reconnaissons qu'une telle décision est hautement improbable. Le coordonnateur spécial pourrait être chargé de se pencher sur les pratiques passées et présentes relatives à l'application du règlement intérieur, afin de déterminer si les États membres pourraient apporter des modifications susceptibles de faciliter la reprise d'un travail de fond. Le coordonnateur spécial pourrait également étudier l'opportunité et la portée d'une révision complète du règlement intérieur.

Une des questions sur lesquelles le coordonnateur spécial devrait se pencher est celle de la règle du consensus. L'utilisation de la règle du consensus à la Conférence du désarmement s'est de plus en plus écartée de l'intention initiale, qui était de protéger les intérêts nationaux de sécurité de tout État membre. Si nous continuons à appliquer la règle du consensus non seulement aux questions de fond, mais aussi aux questions de procédure, cette instance ne fonctionnera jamais efficacement. Le coordonnateur spécial devrait aussi se pencher sur les pratiques passées et présentes relatives à l'adoption du programme de travail. Ce programme a pour vocation d'appuyer le travail de fond de la Conférence. Pourtant, aujourd'hui, certains l'utilisent pour faire obstruction à tout travail utile.

N'oublions pas que rien dans le règlement intérieur n'empêche la Conférence de travailler sans programme de travail concerté. La Conférence a déjà montré, dans le passé, qu'elle était capable de fonctionner efficacement en l'absence de programme de travail. Pourquoi nous sommes-nous imposés ce fardeau supplémentaire? Si nous ne parvenons pas à revenir à l'esprit initial du règlement intérieur, il est peut-être temps de nous interroger sur la nécessité d'un programme de travail annuel. Un programme de travail évolutif susceptible d'être revu régulièrement servirait peut-être mieux nos objectifs.

Comme le Secrétaire général de la Conférence, nous estimons que le système de présidence tournante restreint nos possibilités de travailler en profondeur. Un mois ne laisse pas suffisamment de temps à un président pour mener les consultations nécessaires, nouer les liens requis et orienter la Conférence. Nous devons nous demander si un allongement de la durée du mandat présidentiel ou une modification des modalités de désignation des présidents ne serviraient pas les intérêts de la Conférence.

Outre la durée du mandat présidentiel, nous devons nous intéresser au titulaire du mandat lui-même. Le Canada considère que l'autorité de la Conférence du désarmement est entamée lorsque l'instance est présidée par le représentant d'un État qui, selon le Conseil de sécurité, ne respecte pas ses obligations en matière de non-prolifération. Les institutions ne sont pas gravées dans le marbre; elles doivent s'adapter aux réalités contemporaines, ce que la Conférence du désarmement n'a pas encore fait. Si nous ne parvenons pas à régler les problèmes de fond qui nous empêchent d'avancer, nous devons nous interroger sérieusement sur les obstacles de procédure qui contribuent à cet état de fait.

M. Muhammad (Malaisie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis le début de la présente session, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer, ainsi que les autres présidents, de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans les efforts que vous faites pour permettre à la Conférence d'avancer.

Au début de l'année, le Ministre malaisien des affaires étrangères, s'exprimant devant la Conférence du désarmement, a fait état des préoccupations de la Malaisie face au blocage de la Conférence. Aujourd'hui, la Conférence du désarmement n'est toujours pas tombée d'accord sur son programme de travail, en dépit des efforts de la présidence égyptienne, qui ont abouti à la soumission du document CD/1933/Rev.1 qui, malheureusement, n'a pas recueilli le consensus nécessaire.

Malgré cela, la Malaisie est prête à travailler avec tous les États membres pour permettre à la Conférence du désarmement de progresser dans ses travaux. Nous devons revoir les méthodes de la Conférence, de même que nos attitudes respectives, afin de préserver l'autorité de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale.

Ma délégation estime que la revitalisation de la Conférence du désarmement est un thème important qui mérite de figurer à notre calendrier d'activités. Pour que la Conférence aille de l'avant, nous devons régler politiquement les différends actuels en matière de désarmement qui empêchent la Conférence d'avancer. Nous devons, en toute honnêteté, nous demander si nos difficultés respectives sont réellement aussi importantes que nous le prétendons.

La Conférence doit explorer toutes les solutions envisageables pour promouvoir la cause du désarmement. Ma délégation réaffirme qu'elle est favorable à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, car nous y voyons un moyen pratique d'aller de l'avant et de revitaliser cette instance. Cette quatrième session extraordinaire, qui réunirait les représentants des pays au plus haut niveau, pourrait bien insuffler l'élan dont nous avons besoin pour faire avancer la Conférence du désarmement. Nous pourrions peut-être également poursuivre les consultations de haut niveau engagées en 2010 par le Secrétaire général. Les États membres de la Conférence doivent faire preuve de créativité et d'innovation, et se montrer capables d'accepter des idées nouvelles dans un environnement mondial en pleine mutation. Nous devons aussi examiner de plus près les méthodes de travail actuelles dans le but d'en évaluer l'efficacité, de les revitaliser et, si nécessaire, de les abandonner et d'en créer de nouvelles.

Dans le même esprit, pour permettre à la Conférence du désarmement d'avancer, je voudrais réitérer la proposition présentée en février dernier par le Ministre malaisien des affaires étrangères. En premier lieu, tous les États membres devraient faire preuve d'une forte volonté politique et se montrer prêts à accepter des compromis dans un esprit de souplesse, pour permettre à la Conférence d'engager un travail de fond. En deuxième lieu, la composition de la Conférence devrait être élargie, afin d'inciter tous les États membres à s'engager davantage dans les efforts collectifs requis pour le désarmement et la non-prolifération. En troisième lieu, il faudrait améliorer les échanges avec la société civile, afin de promouvoir le principe d'ouverture, de transparence et d'inclusion.

Dans ce contexte, nous engageons les États membres de la Conférence du désarmement à respecter scrupuleusement le principe de non-discrimination et à promouvoir l'inclusion et l'ouverture au sein de cette instance. Nous croyons qu'il ne sera d'aucune utilité de stigmatiser certains États ou groupes d'États membres, et nous espérons que tout sera fait pour répondre aux préoccupations de chacun d'entre eux. Ces efforts

devraient être axés sur l'obtention d'un consensus conformément au règlement intérieur, afin de susciter l'adhésion de tous les États membres.

En conclusion, je tiens à réaffirmer la volonté de ma délégation de coopérer avec vous et avec les États membres de la Conférence, afin de nous permettre de conclure notre session annuelle sur un résultat positif.

M. Vallim Guerreiro (Brésil) (*parle en anglais*): Le Brésil se félicite de cette occasion d'échanger des vues sur la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ces débats thématiques nous paraissent utiles, ne serait-ce que parce qu'ils nous ont éclairés sur les raisons qui, jusqu'à présent, nous ont empêché de parvenir à un accord sur un programme de travail de fond. La justesse du diagnostic nous permettra peut-être d'administrer un traitement qui nous rapprochera de la sortie de notre impasse actuelle.

Nos récents débats ont clairement montré que, lorsque les États veulent réellement ouvrir des négociations de fond sur une question donnée, l'absence de précision ou de clarté du mandat de négociation leur importe peu, alors que, lorsqu'ils ne souhaitent pas ouvrir des négociations, ils insistent pour que le mandat de négociation soit clair et précis et sont peu enclins à laisser subsister la moindre ambiguïté, qu'elle soit constructive ou autre.

Les arguments invoqués pour justifier une action sur un seul sujet sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour bloquer les progrès sur un autre sujet. Par exemple, il y a quelques jours, nous avons entendu dire qu'il serait malvenu de reporter la tenue de la Conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient en attendant que les conditions nécessaires à la stabilité de la région soient réunies. Si nous partageons pleinement ce point de vue, il n'en est pas moins vrai que le même argument – celui de l'absence des conditions nécessaires à la stabilité – est avancé pour ne pas engager des discussions approfondies, puis des négociations, sur un instrument international visant à interdire les armes nucléaires.

Les efforts de la communauté internationale tendant à interdire certaines armes ou à en réglementer l'emploi ont porté principalement sur les armes de destruction massive et sur les armes dont l'emploi sans discrimination a des conséquences inacceptables sur le plan humanitaire. Les seules armes qui ne sont pas couvertes et qui entrent pourtant dans les deux catégories à la fois sont pourtant les plus dévastatrices de toutes, à savoir les armes nucléaires.

Comme on l'a souligné suffisamment souvent, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait une composante essentielle d'une convention relative aux armes nucléaires. Peut-être qu'en établissant un couplage crédible entre ces deux volets, la Conférence du désarmement pourrait se rapprocher d'un accord sur un programme de travail qui indiquerait clairement qu'un traité sur les matières fissiles conduira de façon plus ou moins automatique à des négociations sur une convention relative aux armes nucléaires. Nous n'avons aucune proposition concrète à faire à ce stade, mais nous pensons que cette idée mérite d'être étudiée.

À ce stade, il nous paraît évident que nos difficultés actuelles ne pourront être surmontées ailleurs qu'à la Conférence du désarmement, sauf si les principaux acteurs sont présents. Nous comprenons l'impatience suscitée par quinze années d'inaction, mais nous nous devons, dans le même temps, d'étudier attentivement les lacunes et les pièges potentiels que nous pourrions rencontrer si nous déplaçons les négociations sur le désarmement à l'extérieur de la Conférence du désarmement.

M^{me} Vuković (Croatie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, de réitérer notre plein appui à vos travaux, alors que nous arrivons à mi-parcours de votre présidence.

Nous tenons à vous remercier de la façon inclusive et transparente dont vous présidez nos travaux, ainsi que de votre compréhension de l'intérêt constant que nous portons à l'élargissement de la Conférence. Comme vous l'avez indiqué dans votre déclaration liminaire, c'est seulement ici et lorsqu'il devient membre de la Conférence du désarmement qu'un État jouit du droit permanent de participer, en toute égalité, aux négociations sur d'éventuels nouveaux instruments dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le thème en discussion aujourd'hui est celui de la revitalisation de la Conférence du désarmement, et nous remercions les six présidents et les États membres d'y avoir consacré deux séances plénières. La question du futur élargissement de la Conférence n'est qu'une partie de la problématique plus large de sa revitalisation. Le groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, qui se compose de 38 États répartis dans toutes les régions, partage des intérêts communs importants en ce domaine. De notre point de vue, il est grand temps de se pencher sérieusement sur les méthodes de fonctionnement de tout le dispositif multilatéral de désarmement et, en particulier, de la Conférence du désarmement compte tenu de l'unicité de son statut et de son mandat.

Nous attendons avec intérêt l'évaluation critique de la Conférence du désarmement qui sera réalisée à l'automne prochain par la Première Commission dans le cadre de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, en application de la résolution pertinente, adoptée par consensus, qui vise à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Nous concevons la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement comme étant, au premier chef, la reprise de l'exercice de son mandat, en d'autres termes, l'ouverture de négociations sur des instruments juridiquement contraignant de limitation des armements et de désarmement, négociations auxquelles, je le souligne, tous les États intéressés auraient le droit légitime de participer en toute égalité. Comme l'a déclaré notre collègue observateur, le Ministre estonien des affaires étrangères, dans l'allocution qu'il a prononcée devant la Conférence au cours du débat de haut niveau de cette année, nous considérons que la participation aux négociations sur les questions nucléaires, la sécurité dans l'espace et un ensemble de questions connexes qui sont de portée universelle ne doit pas être limitée à 65 pays seulement. L'ordre du jour de la Conférence couvre des sujets de préoccupation mondiale, et ces préoccupations doivent faire l'objet de négociations non discriminatoires, transparentes et multilatérales. Nous ne voyons aucune raison ni aucune justification morale pour lesquelles un État intéressé ne devrait pas être autorisé à participer pleinement et en toute égalité aux discussions sur le désarmement et à contribuer à la réalisation de leurs objectifs. Tant les négociations que l'élargissement de la Conférence sont soumis au consensus des États aujourd'hui membres de l'instance. C'est pourquoi il est inutile d'ajouter que nous autres sommes face à un double blocage, de procédure et de fond. La revitalisation ne sera ni complète ni efficace si ces deux aspects ne sont pas pris en compte.

Dans ce contexte, notre groupe tient à réaffirmer qu'il appuie fermement les mesures concrètes que le Secrétaire général de la Conférence, M. Tokayev, a proposé d'examiner dans son intervention devant la Conférence. Nous l'avons déjà dit, nous estimons, comme lui, que les avancées procédurales et les avancées politiques vont de pair et qu'elles peuvent même se renforcer réciproquement. En conséquence, nous encourageons les actuels États membres de la Conférence à examiner ces questions – en particulier, l'action et la structure des présidences, la composition de la Conférence et son ordre du jour – à travers la désignation de trois coordonnateurs spéciaux thématiques, dont l'un serait chargé de la question de l'élargissement de la Conférence.

Nous devons remercier l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) de ses précieuses contributions, en particulier de celle d'aujourd'hui. Permettez-moi de vous rappeler l'image dont s'est servie l'ancien Directeur

de l'UNIDIR, M. Lewis, alors qu'il cherchait à démontrer avec éloquence la vénérable nature du mécanisme de désarmement des Nations Unies et de son principal moteur, la Conférence du désarmement. Imaginez un véhicule fabriqué en 1978 et entretenu jusqu'à 1996, auquel on aurait ajouté des pièces détachées pour la dernière fois en 1999 et qui n'aurait pas été utilisé depuis. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Les États observateurs, qui se plaisent à se dire optimistes, sont prêts à ajouter de nouvelles pièces au véhicule.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de préciser que ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Danemark au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Notre séance plénière d'aujourd'hui est consacrée aux possibles moyens de revitaliser le mécanisme du désarmement et, en particulier, la Conférence du désarmement. On le sait, la Conférence du désarmement a produit des résultats importants dans le passé, mais la paralysie prolongée que nous connaissons a sapé la confiance dont jouissait l'instance que nous avons chargée de négocier des accords de limitation des armements.

Cette érosion de la confiance a contribué à faire en sorte que des thèmes aussi importants que l'interdiction des mines terrestres soient négociés hors de cette instance, et que d'autres questions qui auraient normalement dû être négociées ici demeurent en suspens, paralysées par un règlement intérieur censé nous faciliter les choses.

Si nous voulons aborder utilement les problèmes, nous devons tout d'abord nous demander pourquoi le dispositif du désarmement ne nous permet plus d'avancer aujourd'hui. Le mécanisme de désarmement établi en 1978 par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement a été conçu comme un assemblage de trois organes à la fois distincts et complémentaires chargés de traiter les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

À cette première session extraordinaire consacrée au désarmement, il a été décidé que la Commission du désarmement serait un organe délibérant, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, dont la fonction serait d'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de faire des recommandations à leur sujet ainsi que de donner suite aux décisions et recommandations pertinentes de ladite session. La Commission devait, entre autres, examiner les éléments d'un programme global de désarmement qui seraient soumis en tant que recommandations à l'Assemblée générale et par son intermédiaire à l'organe de négociation, le Comité du désarmement, conformément au paragraphe 118 a) du document final de la première session. Cette formule met en évidence le lien entre les différents organes.

La Commission est censée délibérer et soumettre, à travers des résolutions, des recommandations à la Première Commission. Ces recommandations devraient être négociées, puis servir à orienter le travail de fond de la Conférence du désarmement. Toutefois, avec le temps, ces liens se sont rompus. La Commission n'accomplit aucun travail ciblé. Son ordre du jour ne comporte que deux points, à savoir les armes nucléaires et les armes classiques. Enfin, elle ne se penche jamais sur les mesures qu'appelleraient les résolutions adoptées par la Première Commission: entre autres, elle ne cherche jamais à comprendre pourquoi ces résolutions n'ont pas été votées à l'unanimité, ni à déterminer comment les modifier, si elles sont toujours d'actualité, etc. Il s'ensuit que la Première Commission, à l'exception de quelques résolutions sur les thèmes du moment, se limite à voter des résolutions dépassées qui ont perdu toute pertinence et qui, pour certaines d'entre elles, n'ont pas changé en trente ans. La quinzaine de résolutions qui concernent la Conférence du désarmement ne sont jamais évoquées ici et ne sont même jamais examinées en séance officielle dans le but de déterminer comment il serait possible de traiter les

questions qui y sont mentionnées. Monsieur le Président, vous avez vous-même évoqué ce point dans votre déclaration liminaire. Toute tentative sérieuse qui tendrait à revitaliser le mécanisme de désarmement devrait, en conséquence, viser d'abord à rétablir les liens entre les divers organes qui le composent. Suit une simple proposition sur la façon dont nous pourrions procéder pour y parvenir.

Pour rétablir les liens en question, nous pourrions, au cours de la première partie de la session annuelle de la Conférence, consacrer du temps à l'examen des résolutions censées orienter ses travaux, que l'Assemblée générale a adoptées lors de sa session précédente. Nous pourrions établir des comités spéciaux chargés de traiter les sept points de l'ordre du jour, et les résolutions pertinentes pourraient devenir la base de discussions destinées à trouver des moyens de progresser sur les différentes questions. La Conférence pourrait être utilisée pour examiner les résolutions sur le fond dans le but de trouver un terrain d'entente et des motifs d'ouvrir des négociations. Les comités spéciaux n'auraient pas de mandat, et le programme de travail ne serait qu'un calendrier précisant les dates des réunions desdits comités. En outre, le Président de la Commission du désarmement et le Président de la Première Commission pourraient être invités à examiner les résolutions et la pertinence de ces institutions.

Plus tard dans l'année, la Commission pourrait aussi être chargée d'évaluer les résolutions adoptées par la Première Commission et de débattre de leur pertinence dans le climat politique et stratégique actuel. Elle pourrait également examiner l'ensemble des sept points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et étudier les différents moyens de procéder et/ou les différentes propositions susceptibles d'être rangées sous chacun des points. Ce travail pourrait donner lieu à l'établissement d'un rapport ou à la soumission de résolutions à la Première Commission par les États, en collaboration.

La Première Commission poursuivrait son travail ordinaire. Elle négocierait et voterait les résolutions et examinerait le travail de la Conférence du désarmement sur la base du rapport annuel de celle-ci, ainsi que le travail de la Commission. Les résolutions pourraient ainsi, avec le temps, devenir plus pertinentes et mieux ciblées, car les États commenceraient à comprendre que c'est sur la base de ces résolutions que l'ordre du jour de la Conférence du désarmement devrait être établi. Les liens initiaux seraient ainsi rétablis, ce qui permettrait de mieux orienter les discussions et, avec le temps, d'ouvrir des négociations.

Pour en revenir à notre actualité immédiate, nous pourrions aussi, durant chaque présidence, prendre le temps d'échanger nos vues de façon informelle, sans mandat et selon la règle de Chatham House, afin de pouvoir oublier un peu nos positions nationales respectives et discuter librement, un peu comme autour d'un café. Nous sommes tous des amis et des collègues, mais nous sommes pris au piège de nos positions nationales. Nous pourrions ainsi échanger nos vues de façon tout à fait libre sur divers sujets qui concernent directement ou indirectement cette instance.

En conclusion, nous savons tous très bien que la raison principale pour laquelle nous avons ce débat aujourd'hui procède de l'incapacité persistante de cette instance à adopter un programme de travail susceptible de lui permettre d'ouvrir des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons récemment été sur le point de réussir. Beaucoup de délégations ont fait preuve de souplesse et, une nouvelle fois, de la volonté commune de sortir la Conférence de l'ornière. Toutefois, le problème sous-jacent reste un problème de volonté politique, et c'est lui que nous devons vaincre si nous voulons atteindre notre objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires. C'est pourquoi nous exhortons une nouvelle fois tous les États membres à travailler de façon constructive avec leurs collègues des différents groupes, afin de trouver les moyens de mieux se comprendre sur les questions clés et de progresser vers un traité vérifiable et internationalement acceptable sur les matières fissiles.

M^{me} Rahamimoff-Honig (Israël) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que notre délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous remercier de la façon dont vous dirigez nos débats et de vous assurer de notre plein appui dans l'exercice de vos fonctions.

Le thème en discussion aujourd'hui, à savoir la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, est d'une importance vitale pour notre instance à ce stade. Dans leur immense majorité, les États membres de la Conférence regrettent que la Conférence demeure incapable de parvenir à un accord sur un programme de travail susceptible de lui permettre de progresser de la phase préliminaire des discussions vers des négociations proprement dites. Malgré toute leur importance et leur utilité, nos discussions ne nous ont pas permis d'accomplir la tâche qui nous avait été confiée. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'inscription de ce thème au calendrier d'activités.

Pour Israël, l'incapacité de la Conférence du désarmement à progresser trouve son explication véritable dans le jeu à somme nulle auquel cette instance se livre depuis maintenant de nombreuses années. Beaucoup de délégations ici présentes considèrent que les quatre questions centrales sont pour la Conférence un passage obligé et que si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur ces questions intimement liées, aucun progrès ne sera possible. Cette perception limite la marge de manœuvre de la Conférence et perpétue son blocage.

Nous sommes parfaitement conscients qu'il sera difficile pour les États membres de surmonter cette approche du «tout ou rien». Nous comprenons que cette approche repose avant tout sur des raisons logiques, étant donné que la communauté internationale considère largement les quatre questions centrales comme des priorités absolues du désarmement multilatéral. Cependant, il est manifeste que la Conférence est incapable, à ce stade, de parvenir à un accord sur ces questions. Le blocage actuel dure depuis plus de quinze ans. La complexité des quatre questions centrales est telle qu'il y a fort longtemps que cette instance demeure incapable de la moindre avancée.

Il n'est nullement dans nos intentions de minimiser l'importance des quatre questions centrales, mais force est de reconnaître que l'ampleur des difficultés et des problèmes du monde d'aujourd'hui dépasse de loin ce seul cadre, que ce soit au niveau mondial ou au niveau régional. Le monde fait aujourd'hui face à des difficultés multiples, dont le règlement contribuerait de façon significative à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. Pour Israël, la prise en compte de ces difficultés pourrait passer par le traitement de la menace présentée par les systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPAD) ou par la mise en place d'un cadre juridique global, aujourd'hui absent, interdisant les transferts d'armes classiques au profit de terroristes. Nous sommes convaincus que les autres États membres de la Conférence du désarmement pourraient aussi faire état de questions qui, bien qu'ayant un impact sur leur propre sécurité, ne sont pas prises en compte dans les quatre questions centrales.

Au vu de ce qui précède, Israël propose que cette instance examine, au début de chacune de ses sessions annuelles et pendant un laps de temps déterminé à l'avance, la possibilité de parvenir à un accord sur les quatre questions centrales. De notre point de vue, le laps de temps imparti à l'examen des possibilités d'accord sur les quatre questions centrales ne devrait pas dépasser deux ou trois semaines, voire, au maximum, la durée d'une présidence. Au terme de cette période, et sans préjuger d'éventuels accords susceptibles d'intervenir lors de futures sessions de la Conférence, en l'absence d'accord en ce qui concerne les quatre questions centrales, la Conférence ne porterait son attention sur d'autres questions d'importance, ce qui ne l'empêcherait en aucune façon de revenir sur les quatre questions centrales pour le cas où un accord viendrait à se concrétiser plus tard dans l'année. De la même façon, la Conférence du désarmement pourrait décider de prolonger la période initialement consacrée aux quatre questions centrales dans l'hypothèse où les

perspectives de succès seraient jugées meilleures. Si un tel accord venait à se concrétiser, la Conférence du désarmement pourrait travailler sur la base de ce nouvel accord. Toutefois, faute d'un tel accord, la Conférence du désarmement pourrait reporter son attention sur d'autres questions. Une telle proposition augmenterait la probabilité de voir la Conférence du désarmement engager un travail effectif.

Il convient de souligner qu'Israël ne préconise aucune modification du règlement intérieur. En effet, le règlement intérieur et, en particulier, la règle du consensus, constituent les fondements qui garantissent aux États membres que leurs intérêts vitaux de sécurité sont dûment pris en considération. C'est pourquoi, même si la Conférence du désarmement décide de reporter son attention sur des questions autres que les quatre questions centrales, il n'en serait pas moins nécessaire de parvenir à un consensus sur la question à retenir. En conséquence, en élargissant le champ des questions susceptibles d'être examinées, la Conférence du désarmement améliorerait sensiblement ses chances d'accomplir un travail utile marqué par des résultats significatifs.

La Conférence du désarmement est une instance importante, car elle est l'instance multilatérale unique de négociations sur le désarmement. Nous devons redoubler d'efforts pour revitaliser ses travaux et la remettre sur les rails.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*): Monsieur le Président, la Conférence a entrepris un examen structuré et approfondi des points de l'ordre du jour de cette année et aussi de la façon de revitaliser ses travaux. Je forme l'espoir que les États membres sauront préserver et amplifier cet élan positif, parvenir à un consensus et travailler ensemble pour promouvoir l'adoption d'un programme de travail dès que possible, revitalisant ainsi la Conférence du désarmement.

Le blocage de la Conférence est avant tout le résultat de facteurs politiques. Un environnement de sécurité internationale et régionale favorable est propice à un progrès du désarmement multilatéral. Les efforts en faveur du désarmement et de la limitation des armements contribuent à leur tour au renforcement de la sécurité commune de tous les États. Nous espérons que chacun des États membres de la Conférence fera preuve d'une volonté politique suffisante et travaillera avec diligence sur deux fronts.

D'une part, nous devons rechercher activement un moyen de procéder dans le cadre de la Conférence. Nous devons, à travers des consultations ouvertes et transparentes menées sur la base de l'égalité et prenant dûment en compte les préoccupations de tous les membres, qu'elles aient trait à la procédure ou au fond, rechercher des solutions acceptables par tous. D'autre part, nous devons nous attacher à établir des conditions favorables en dehors de la Conférence. Tous les États membres doivent être encouragés à prendre des mesures positives pour répondre à leurs préoccupations mutuelles et créer un climat favorable à la négociation et au dialogue.

La Chine se félicite de cet échange de vues consacré à la question de la revitalisation de la Conférence. Nous croyons que ce débat doit reposer sur les grands principes ci-après.

Premièrement, au cours de nos délibérations, nous devons manifester notre respect envers l'autorité et le statut de la Conférence du désarmement. En tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, établie en 1978 par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, la Conférence jouit d'une autorité et d'une stature inégalées par les autres mécanismes internationaux. Elle compte parmi ses membres des pays développés et des pays en développement, des États dotés d'armes nucléaires et des États qui en sont dépourvus, et des États membres importants issus de toutes les régions et de tous les groupes. Elle est largement représentative et dispose du potentiel lui permettant d'agir avec efficacité.

La Conférence repose sur des garanties institutionnelles solides. La règle du consensus, qui se trouve au cœur du règlement intérieur, illustre l'esprit égalitaire de la Conférence en apportant effectivement la garantie que les préoccupations de sécurité de chaque État membre seront dûment prises en considération. Il s'agit là de la marque de fabrique de la Conférence, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, et nous devons veiller tout particulièrement à la préserver.

Deuxièmement, le débat doit promouvoir la confiance inébranlable manifestée vis-à-vis de la Conférence. Dans le passé, la Conférence et les instances qui l'ont précédée ont largement contribué à la paix et à la sécurité internationales par la conclusion de nombreux traités qui sous-tendent le régime multilatéral de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous savons tous que, dans le cadre de la négociation de grands accords de limitation des armements, il ne faut pas s'attendre à réussir du jour au lendemain. La préparation et la négociation de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont demandé des années. Des questions aussi importantes que le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires font l'objet d'incessantes discussions depuis leur inscription à l'ordre du jour de la Conférence.

Plus les États membres de la Conférence sont aux prises avec des blocages et des difficultés, plus ils doivent faire preuve de confiance et de patience envers la Conférence, renforcer leur coopération, affronter les difficultés et promouvoir le progrès constant de la Conférence vers la réalisation de leur objectif commun.

Troisièmement, le débat doit prendre dûment en considération les préoccupations de sécurité légitimes de tous les États. À considérer le passé, on s'aperçoit que l'un des facteurs critiques du succès de la Conférence a été le fait de respecter pleinement et de traiter dûment les préoccupations de sécurité légitimes de chaque État membre. Tel doit être l'objectif de toutes négociations multilatérales sérieuses et attentives dans le domaine de la limitation des armements, et il s'agit également d'une condition préalable importante à remplir pour faire en sorte que tous les acteurs concernés prennent part aux négociations, que l'instrument objet des négociations soit équitable et fasse autorité, et qu'il reflète la volonté de toute la communauté internationale, représentée par les États membres de la Conférence.

Quatrièmement, le débat doit contribuer utilement à la revitalisation de la Conférence. Nous sommes tous vivement préoccupés par la situation de la Conférence, et nous espérons tous être capables de revitaliser ses travaux aussi rapidement que possible. Au cours de ces dernières années, les présidents successifs de la Conférence, les États membres et le Secrétaire général, M. Tokayev, ont présenté un certain nombre de propositions et d'idées intéressantes sur la façon de renforcer davantage l'efficacité de la Conférence et de lui insuffler un nouveau dynamisme.

La Chine comprend parfaitement le souhait qu'ont tous les États membres d'améliorer l'efficacité de la Conférence de façon à lui permettre de progresser dans ses travaux. Nous sommes prêts à examiner, avec les autres États membres, toutes les propositions susceptibles de nous aider à le faire. Nous devons prendre en compte les évolutions récentes, mener une réflexion créative, redoubler d'efforts et multiplier les tentatives. Nous devons multiplier les consultations sous toutes leurs formes et nous efforcer d'élaborer un plan de revitalisation de la Conférence acceptable par tous les États membres.

M. Wollenmann (Suisse): Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement satisfaite de voir que la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement est inscrite à l'ordre du jour. La revitalisation de la Conférence, instance

multilatérale unique de négociation sur le désarmement, est une question prioritaire qui nécessite un débat exhaustif, ciblé, réaliste et surtout honnête. Surmonter le manque de progrès, de même que les raisons de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, restent des défis centraux pour cette dernière.

À ce sujet, il convient de souligner que cette thématique relève d'un mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies. En particulier, la Conférence se doit de donner suite à la résolution 66/66 adoptée sans vote par l'Assemblée générale, qu'a présentée l'Afrique du Sud, au nom, également, des Pays-Bas et de la Suisse, et qui a été mentionnée plusieurs fois déjà ce matin.

L'Assemblée générale a fait part de son impatience grandissante quant au blocage de la Conférence du désarmement. La résolution 66/66 a souligné la nécessité d'une plus grande volonté politique, élément fondamental pour lancer des négociations. Les membres de la Conférence doivent comprendre que nous vivons dans un monde globalisé, interdépendant, qui se trouve face, en tant que communauté, à une multitude de défis en matière de désarmement et de non-prolifération. Ils devraient s'engager à intensifier leurs efforts en vue de créer un climat politique propice au commencement de négociations multilatérales au sein de la Conférence.

Monsieur le Président, la résolution 66/66 comporte également des conséquences tout à fait pratiques pour les membres de la Conférence. Dans un paragraphe de son dispositif, elle invite les États à examiner, étudier, et combiner, dans les instances appropriées, les options, propositions et éléments d'une revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies dans son ensemble, y compris la Conférence du désarmement. Si un organe répond à ce qualificatif d'instance appropriée, il s'agit bien de la Conférence du désarmement.

Conduire un tel exercice est important et nécessaire. En effet, le blocage actuel ne peut être uniquement attribué à des facteurs politiques externes et au manque de volonté politique. Ce forum demeure paralysé également en raison de sérieuses déficiences institutionnelles, qu'il convient d'examiner. Les membres de la Conférence du désarmement devraient approfondir leur réflexion sur l'organisation et les méthodes de travail de la Conférence, et ce, de manière structurée. De nombreuses propositions ont déjà été faites, y compris par le Secrétaire général de notre Conférence, M. Tokayev. Si ce processus de réflexion devait révéler qu'il existe un dénominateur commun pour rendre la Conférence plus efficace, alors nous ne devrions pas hésiter à opérer les changements nécessaires afin de la rendre plus fonctionnelle. Nous sommes convaincus qu'un tel exercice devrait être conduit dans le cadre d'un processus d'évaluation institutionnel structuré, ce qui pourrait s'opérer, par exemple, par la nomination d'un rapporteur spécial à cet effet ou dans le cadre d'un groupe de travail comme proposé plusieurs fois ce matin. Permettez-moi de partager avec vous quelques points qui mériteraient qu'il leur soit accordé quelque considération:

- La règle du consensus demeure un excellent principe pour arriver à des accords qui bénéficient d'un soutien le plus large possible. Mais la façon dont cette règle a été interprétée a donné lieu à une situation où aucun accord ne peut être trouvé. Cette interprétation extensive de la règle du consensus fait que la Conférence du désarmement s'en tient au statu quo et privilégie les intérêts d'une minorité au détriment des intérêts de la grande majorité de ses membres. La question de l'interprétation de cette règle ne saurait être éludée longtemps encore;
- Deuxièmement, la manière dont le programme de travail est adopté et interprété empêche tout travail concret;

- Troisièmement, la rotation de la présidence par périodes de quatre semaines empêche le Président de jouer un rôle significatif au sein de la Conférence du désarmement;
- Enfin, le règlement intérieur de la Conférence du désarmement exclut divers acteurs qui sont des partenaires indispensables si l'on veut créer un climat de sécurité globale au XXI^e siècle: nous sommes convaincus de la nécessité de travailler d'une manière plus ouverte, selon une approche d'intégration qui permette de prendre en compte les points de vue de tous les acteurs pertinents – les autres États intéressés, les communautés d'experts ou encore les représentants de la société civile.

Nous espérons que ces quelques pistes de réflexion pourront être explorées cette année encore. Il est en effet prévu que l'Assemblée générale passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 66/66 lors de sa soixante-septième session. Pour dresser un tel bilan et étudier plus avant des options qui permettraient de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, nous estimons que le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale devrait rendre compte de nos discussions sur la question de la revitalisation des travaux de la Conférence. Nous sommes d'avis que la règle qui veut que les rapports soient adoptés par consensus signifie que le rapport annuel que la Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale doit refléter de manière fidèle les positions de tous les États membres de la Conférence.

Monsieur le Président, nous sommes convaincus que l'existence d'un groupe permanent d'ambassadeurs et d'experts en matière de désarmement est un élément indispensable pour la négociation et la mise en œuvre efficaces de mesures de désarmement. Nous pensons également qu'un forum permanent est nécessaire pour répondre aux défis en matière de désarmement et de non-prolifération. La Conférence du désarmement peut et doit être ce forum, en raison de l'unique potentiel qu'elle renferme. Mais pour cela, elle devrait se remettre en question et s'adapter. C'est pour cela que la Suisse espère que la Conférence sera capable de lancer un processus qui permettra une réflexion approfondie sur ses forces et ses faiblesses et qui lui permettra, en fin de compte, de fonctionner de nouveau et de répondre ainsi aux attentes et aux espoirs de toute la communauté internationale.

M^{me} Padilla Rodríguez (Mexique) (*parle en espagnol*): Nous sommes reconnaissants aux six présidents d'avoir bien voulu inscrire la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement à l'ordre du jour de nos séances plénières. Comme nous l'avons dit, nous regrettons que les débats de cette nature se déroulent en lieu et place de l'exécution d'un programme de travail.

On nous rappelle constamment qu'un grand nombre de délégations considèrent que la Conférence ne subit aucune paralysie depuis seize ans. Il est intéressant d'entendre des délégations de différentes régions nous expliquer que l'absence de travail de fond à la Conférence est due à des causes extérieures. Selon cette hypothèse, la Conférence ne serait que la victime de la convergence de forces internationales défavorables à ses travaux. Comme chacun sait, le Mexique ne partage pas ce point de vue. Si la situation était ainsi, il serait paradoxal de rechercher les moyens de revitaliser la Conférence. Il est en effet impossible de revitaliser quelque chose qui est déjà vivant. Or, aujourd'hui, c'est précisément de ce paradoxe que nous débattons.

En 1978, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale s'est alarmée de la menace que l'existence même des armes nucléaires faisait peser sur la survie de l'humanité. Tous les États Membres se sont déclarés convaincus que le désarmement, et plus particulièrement le désarmement nucléaire et la limitation des armements nucléaires, étaient indispensables pour instaurer la paix et la sécurité internationales et promouvoir le développement socioéconomique de tous les peuples. Cet avertissement vaut toujours. Nous devons avancer dans cette voie.

En 1978, l'Assemblée générale a reconnu qu'il était souhaitable d'attribuer des rôles différents aux diverses instances de désarmement. Ces rôles ont été définis dans les différents mandats confiés, d'une part, à la Commission du désarmement des Nations Unies en tant qu'instance délibérative et, d'autre part, à la Conférence du désarmement en tant qu'instance permanente de négociation. Le mécanisme du désarmement a été conçu comme un outil, un moyen de parvenir à une fin.

Néanmoins, en dépit du travail constant accompli depuis seize ans par la Commission et la Conférence, ni l'une ni l'autre, et surtout la Conférence du désarmement, n'ont atteint leurs objectifs ni n'ont accompli leur mandat.

Pour dire les choses directement et simplement, le seul moyen que la Conférence pourrait employer pour retrouver sa vigueur serait d'accomplir son mandat, et cela passe par l'adoption et l'exécution d'un programme de travail et par la négociation de traités multilatéraux de désarmement.

Le blocage actuel n'est pas le seul qui paralyse la Conférence, et encore moins les instances multilatérales en général. Pourtant, en mai 2009, pour la première fois en dix ans, la Conférence a adopté un programme de travail, sans être en mesure de l'exécuter par la suite, et depuis cette époque, elle ne trouve plus moyen d'adopter un nouveau programme de travail. Cette situation montre bien que nous devons nous demander sérieusement et en toute franchise si la Conférence du désarmement sert effectivement les intérêts de tous ses États membres, et non pas de quelques-uns d'entre eux seulement, et si l'institution est toujours adaptée aux réalités du XXI^e siècle.

Cette remise en question doit aussi être l'occasion de nous interroger sérieusement sur les propriétés de cette instance, qui a été créée à une autre époque pour établir un équilibre délicat dans un monde bipolaire caractérisé par un équilibre international des forces qui était très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Au XXI^e siècle, les négociations multilatérales ne peuvent s'opérer au mépris de la structure multipolaire d'un monde, dans lequel non seulement les États, mais aussi les organisations non gouvernementales jouent un rôle, y compris dans la prise de décisions sur les questions de sécurité. Il serait par conséquent plus cohérent de parler de la réforme et de la rénovation de la Conférence que de sa revitalisation.

Le Mexique a, maintes fois, appelé l'attention sur la nécessité d'analyser les méthodes de travail de la Conférence. Qu'il me soit permis de m'arrêter plus en détail sur les arguments que nous défendons pour appuyer notre conception.

Les relations internationales ont une influence sur les prises de position et sur les actions des États au sein des organisations internationales. Ces organisations n'existent pas dans le vide, certes, mais ne vivent pas par elles-mêmes et n'ont aucune volonté propre. Elles sont incapables de s'adapter ou d'évoluer de leur propre chef, indépendamment des décisions de leurs États membres, lesquelles sont souvent qualifiées de «volonté politique».

Les relations internationales sont complexes. C'est précisément la raison pour laquelle les organisations internationales existent. Ceux d'entre nous qui ont foi dans le multilatéralisme considèrent que les organisations internationales doivent promouvoir des processus permettant aux États de prendre les décisions appropriées pour parvenir à des accords et résoudre les problèmes communs. Nous croyons que les instances internationales sont effectivement capables de promouvoir cette volonté politique. Il arrive parfois que les méthodes de travail bloquent certains processus décisionnels. En de tels cas, les instances concernées se réforment ou tombent en désuétude. Genève abrite de nombreuses organisations qui entreprennent des réformes sans dramatiser, l'unique objectif étant tout simplement d'améliorer leur fonctionnement au bénéfice de leurs membres.

Toutefois, tel n'est pas le cas de la Conférence du désarmement. Son règlement intérieur qui, dans le passé, a permis de maintenir un équilibre, n'a aujourd'hui plus beaucoup de sens. La rotation mensuelle de la présidence, l'existence de groupes régionaux, le processus d'adoption et d'exécution du programme de travail, l'absence de la société civile lors de nos discussions et l'application de la règle du consensus ont tous entamé l'utilité de la Conférence et freiné l'apparition d'une volonté politique.

Pendant que la Conférence restait engluée, d'importantes négociations dans le domaine du désarmement se sont déroulées ailleurs. On peut notamment citer le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la négociation imminente d'un traité sur le commerce des armes et, surtout, les conventions interdisant les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, lesquelles ont été conclues en dehors du cadre de la Conférence du désarmement et traduisent la volonté de la communauté internationale d'élaborer des accords multilatéraux de désarmement.

Nous devons parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires à travers des accords multilatéraux. Le Mexique n'aura de cesse d'appeler l'attention sur les conséquences désastreuses qu'entraînerait, sur le plan humanitaire, l'utilisation des armes nucléaires, laquelle constituerait, de surcroît, un crime contre l'humanité. Nous devons de toute urgence ouvrir des négociations sur un désarmement nucléaire. Si cela n'est pas possible dans le cadre de la Conférence du désarmement, nous devons le faire dans d'autres enceintes.

M. Rosocha (Slovaquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Toutefois, j'aimerais, au nom de mon pays, ajouter quelques observations.

Ma délégation accueille avec satisfaction l'occasion d'échanger des vues sur la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, un débat qui arrive à un moment crucial. Nous tenons à vous remercier, ainsi que les autres Présidents, de nous avoir donné cette occasion de faire le point de la situation et des perspectives concernant cette instance. Qu'il me soit également permis d'exprimer notre profonde gratitude à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour les contributions particulièrement utiles qu'il apporte depuis quelque temps à nos débats sur les divers sujets en discussion. Nous apprécions ces contributions et espérons que cette coopération se poursuivra à l'avenir.

Nous partageons le sentiment de frustration et d'insatisfaction exprimé par de nombreuses délégations face à la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Conférence du désarmement. Cette situation n'est pas sans avoir de graves conséquences pour l'autorité de la Conférence et sa capacité à traiter une liste toujours plus longue de difficultés et d'impératifs en matière de sécurité.

Nous croyons qu'il est temps de revitaliser et de renforcer les efforts multilatéraux, car les difficultés auxquelles nous devons aujourd'hui faire face en matière de sécurité appellent des solutions mondiales concertées et collectives. C'est en ce sens qu'un mécanisme multilatéral et efficace de désarmement, dont la Conférence du désarmement constitue un élément clef, revêt une importance primordiale pour notre sécurité. La Conférence est depuis longtemps appréciée et reconnue pour être un mécanisme multilatéral propre à renforcer la sécurité internationale.

Nous comprenons qu'il faudra de la patience, mais nous croyons qu'après plus de quinze années de paralysie il est plus que grand temps d'agir. La Conférence a pour mission de mener des négociations multilatérales sur le désarmement, et ses États membres ont le devoir d'accomplir le mandat qui leur a été confié par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978.

Ma délégation a déjà eu l'occasion de le dire dans ses précédentes interventions: la Slovaquie a toujours considéré que le principe du multilatéralisme constituait le cœur de l'action de la communauté internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous continuons de voir en la Conférence du désarmement l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Nous croyons qu'en raison de son importance nous ne pouvons plus nous offrir le luxe de la laisser davantage dans l'inactivité et la paralysie. Nous sommes convaincus que la Conférence reste le meilleur endroit pour produire des instruments universels, solides et viables. Par essence, la Conférence du désarmement offre le potentiel dont nous avons besoin pour trouver des solutions négociées.

Toutefois, la Conférence doit aussi offrir des perspectives et servir ses objectifs, faute de quoi il faudra trouver des perspectives ailleurs. De fait, nous ne pouvons et ne voulons pas modifier les buts à atteindre, mais nous pouvons fouiller notre boîte à outils et faire en sorte de disposer du meilleur outil possible. Nous ne pouvons pas ignorer les aspirations tendant à ouvrir de nouvelles perspectives sur le front du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. À l'intérieur d'une masse critique qui pourrait comprendre les éléments les plus fondamentaux, il est toujours possible d'étudier d'autres approches possibles.

La Slovaquie a accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Elle a également appuyé, par sa participation active, le débat plénier tenu l'année dernière par l'Assemblée générale concernant le suivi de la réunion de haut niveau dans le but de mettre en place un cadre approprié pour traiter le problème urgent du mécanisme de désarmement, pour le cas où la Conférence du désarmement resterait bloquée.

M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, a déclaré en 2003 que la revitalisation de la Conférence du désarmement nécessitait avant tout un regain de volonté politique et de détermination de la part de ses États membres. Près de dix années plus tard, nous ne parvenons toujours pas à répondre à son appel. En raison de ce blocage, la communauté internationale n'est pas en mesure, que ce soit dans le cadre de la Conférence ou à travers elle, de progresser sur les questions qui lui apparaissent comme essentielles au renforcement de la sécurité de tous. Le blocage de la Conférence est par conséquent intolérable sur le plan de la sécurité. Il ne peut plus durer. Les États membres de la Conférence, qui ont une responsabilité particulière, doivent tout faire pour sortir du statu quo. Le rôle de la Conférence comme moteur du désarmement nucléaire étant désormais en question, nous devons réfléchir sérieusement à la façon de restaurer la Conférence dans ce rôle et de confirmer qu'elle dispose réellement du potentiel requis pour répondre aux attentes de la communauté internationale dans son ensemble.

Ma délégation est consciente du fait que, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence du désarmement travaillerait sur la base du consensus. Nous savons que la règle du consensus a été établie dans le but de faire en sorte que toutes les décisions prises à la Conférence reflètent dûment les intérêts de tous les États membres en matière de sécurité. Dans ce contexte, nous estimons qu'un consensus sur le résultat de négociation constituerait un mécanisme suffisamment solide pour assurer la sauvegarde de ces intérêts de sécurité.

Il est évident que c'est lors des négociations que les intérêts de sécurité peuvent être le mieux défendus. Les négociations constituent le cadre et le moment les plus adaptés à la recherche du consensus. Malheureusement, il semble que la règle du consensus fasse l'objet d'une interprétation et d'une utilisation abusives à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte et dans l'intérêt de la Conférence, il serait judicieux de revoir les conditions dans lesquelles la règle du consensus doit s'appliquer. Cette règle ne devrait pas être invoquée pour créer des obstacles de procédure.

Nous savons bien qu'il existe des différences de perception des priorités s'agissant des négociations à mener à la Conférence du désarmement, mais il est particulièrement préoccupant de constater que la Conférence du désarmement est bloquée, non parce qu'elle est incapable de mener des négociations à bon terme, mais parce qu'elle est incapable d'adopter un programme de travail susceptible de servir de point de départ à l'ouverture de négociations.

Conformément au règlement intérieur, chaque fois que la Conférence le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, y compris lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies, elle peut créer des organes subsidiaires. Dans ce contexte, si la Conférence décide d'établir un organe subsidiaire, la décision relative au mandat de cet organe ne doit pas nécessairement être liée à la décision relative à sa création. Dans le même temps, nous comprenons aussi que la Conférence du désarmement n'est nullement tenue de créer des organes subsidiaires et que le règlement intérieur ne l'empêche pas de tenir des négociations en l'absence de tels organes.

Nous estimons, comme le Secrétaire général de la Conférence, que des mesures concrètes visant à améliorer le fonctionnement de la Conférence auraient une grande signification politique, car elles apporteraient la démonstration de la volonté collective des États membres de la Conférence du désarmement de trouver une issue à l'impasse actuelle, et pourraient renforcer la confiance. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est possible de donner un rôle plus actif aux présidents. Nous nous félicitons de la démonstration que les Présidents de la présente session annuelle nous ont apportée dans ce sens. Le renforcement de la coopération entre les présidents pourrait nous offrir des perspectives à long terme susceptibles d'être exploitées au-delà d'une seule présidence. Nous croyons qu'une telle approche pourrait insuffler un dynamisme nouveau à la Conférence.

Ma délégation a également constaté que beaucoup d'États avaient formulé le souhait de devenir membre de la Conférence du désarmement, et nous pensons que cette question appelle un examen approfondi. Dans ce contexte, la Slovaquie note avec satisfaction que l'idée de désigner un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement gagne du terrain. Dans le même temps, nous estimons qu'une réforme de procédure quelle qu'elle soit ne remplacera jamais la négociation de nouveaux instruments de désarmement. Pourtant, la prise en considération bienveillante de plusieurs arrangements de procédure pourrait comporter certains avantages et faciliter le travail de la Conférence du désarmement à l'avenir.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que ma délégation est prête à travailler avec tous ses partenaires pour débloquer la situation et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

M. van Donkersgoed (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, compte tenu de l'importance que les Pays-Bas attachent à la question en discussion aujourd'hui, l'Ambassadeur van den IJssel aurait souhaité se trouver personnellement ici. Malheureusement, un engagement hors de Genève, et même hors de la Suisse, l'en a empêché, et nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses pour son absence. Je voudrais maintenant, avec votre permission, laisser la place à ma collègue, M^{me} Verberne-Schreuder, qui va donner lecture de la déclaration de ma délégation.

M^{me} Verberne-Schreuder (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous accueillons avec satisfaction l'occasion qui nous est donnée de vous faire part de nos réflexions concernant le thème important de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Nous souscrivons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne.

Le fonctionnement efficace des institutions multilatérales de désarmement est indispensable à notre sécurité collective. La dernière session de l'Assemblée générale a montré que beaucoup de délégations nourrissent des inquiétudes toujours plus vives au sujet de la situation du mécanisme multilatéral de désarmement, et de la Conférence du désarmement en particulier. Au paragraphe 7 de la résolution 66/66, que les Pays-Bas ont présentée conjointement avec l'Afrique du Sud et la Suisse et que l'Assemblée générale a adoptée par consensus, l'Assemblée générale considère qu'il importe de faire le bilan, pendant sa soixante-sixième session, de tous les efforts pertinents qui ont été déployés pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

De notre point de vue, la séance plénière d'aujourd'hui et celle du 21 août prochain s'inscrivent pleinement dans ce bilan. Quels efforts avons-nous entrepris? Sommes-nous plus près aujourd'hui de l'ouverture de négociations multilatérales sur le désarmement que nous ne l'étions l'année dernière à la Première Commission? Je crains que la réponse à cette question – quelles que soient les positions de chacun sur les différentes questions en discussion ici – ne peut être que négative. Nous ne sommes pas plus près, et nous sommes peut-être même plus éloignés, de l'ouverture de négociations que nous ne l'étions en octobre de l'année dernière.

Dans sa résolution 66/66, l'Assemblée générale indique clairement qu'elle est prête à continuer de rechercher des solutions pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, si la Conférence du désarmement ne parvient toujours pas à adopter et exécuter cette année un programme de travail lui permettant d'engager un travail de fond. Pour parler franc, entre nous et avec nos gouvernements, nous devons reconnaître que nos chances de débloquent la situation sur le programme de travail sont minces.

Les Pays-Bas restent prêts à étudier toutes les solutions possibles, à la Conférence du désarmement, mais aussi hors ces murs. Ma délégation a déjà eu l'occasion de le dire: se contenter d'accepter le statu quo en attendant que la volonté politique se manifeste peut paraître une position confortable pour certains et un argument qui interdit d'envisager toute autre solution, mais en fin de compte, l'inertie ne fera qu'entamer davantage l'autorité de cette instance et la condamner à une disparition inexorable. Ce qu'on appelle parfois la mise hors service de la Conférence ne serait pas le résultat d'un choix délibéré, mais plutôt la conséquence de l'absence prolongée d'activité constructive. La Conférence du désarmement continuera d'exister officiellement, mais elle déclinera peu à peu. Cette perspective n'a rien de réjouissant.

Dans le même temps, nous devons faire preuve de réalisme à propos des solutions qui s'offrent à nous. De notre point de vue, une masse critique de pays et, de préférence, la plupart voire la totalité des États dotés d'armes nucléaires doivent adhérer à un processus de désarmement nucléaire pour que celui-ci porte des fruits. S'il n'est pas envisageable d'ouvrir des négociations à brève échéance, nous devons, à tout le moins, étudier la possibilité de préparer le terrain en vue de futures négociations, que ce soit ici ou ailleurs. Pour les Pays-Bas, il ne suffit pas d'organiser des débats thématiques à la Conférence. Ce n'est pas en échangeant des positions connues de tous dans un cadre figé que nous nous rapprocherons de l'ouverture de négociations, car de tels échanges ne constituent pas un réel travail de fond. Nous avons besoin de débats plus ciblés, interactifs et riches pour atteindre notre objectif, de préférence, mais pas nécessairement, au sein de la Conférence du désarmement. Ces activités doivent être porteuses de perspectives réelles concernant l'ouverture de négociations. Les Pays-Bas estiment que les réunions d'experts sur un thème spécifique peuvent jouer un rôle décisif dans ce contexte.

Par ailleurs, les Pays-Bas sont disposés à examiner les méthodes de travail de la Conférence du désarmement, y compris les règles de procédure et les principes de fonctionnement qui entravent considérablement sa progression. Nous accueillons avec satisfaction l'importante contribution apportée à ce débat par le Secrétaire général de la

Conférence. Nous regrettons que la Conférence n'ait pas trouvé un accord sur la question de l'élargissement de sa composition et sur le renforcement de la participation de la société civile à ses travaux. L'absence de débat de fond interactif ne serait-ce que sur ces importantes questions illustre le degré de paralysie de la Conférence.

Les Pays-Bas attendent avec intérêt la poursuite du débat consacré au thème essentiel de la revitalisation, que ce soit ici même ou dans le cadre de l'Assemblée générale. Nous espérons que ce débat se déroulera dans un esprit de transparence et d'ouverture propice à des résultats concrets.

M. Lindell (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la Suède souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Alors que je m'exprime au nom de la Suède, je voudrais dire, d'emblée, que nous sommes très heureux de voir un autre pays nordique présider la Conférence et que nous saluons la façon dont vous dirigez nos débats.

Notre série de débats thématiques est désormais bien engagée. Comme beaucoup d'autres ici, la délégation suédoise a accueilli ces débats avec un sentiment mitigé, car nous croyons qu'ils ne remplaceront jamais un travail effectif et qu'ils ne doivent être ni perçus ni présentés comme tels. Cela ne signifie en aucun cas que les débats que nous avons eus jusqu'à présent sont sans valeur, mais nous devons simplement ne pas oublier que nous les tenons à la place de négociations, du fait de l'incapacité de la Conférence d'adopter un programme de travail.

Nous remercions le Secrétaire général de la Conférence des déclarations qu'il a faites concernant la question de la revitalisation, notamment le 14 février dernier. Un des points qu'il a abordés concernait le travail et la structure de la présidence. Il a souhaité qu'un rôle actif soit dévolu aux six présidents et, en particulier, que des propositions et des initiatives collectives puissent être présentées au nom de plusieurs présidents successifs. L'idée nous paraît excellente. Le calendrier d'activités qui a été adopté ce printemps et qui couvre la fin de la présente session est un bon exemple de l'intérêt d'une telle approche.

Le Secrétaire général a également souligné qu'en fin de compte, il faudrait allonger la durée de chaque présidence et modifier les modalités de sélection des délégations appelées à la présidence. Nous sommes entièrement d'accord avec ces deux affirmations. De toute évidence, il est indispensable d'assurer une meilleure continuité dans nos travaux. Plus tôt ces changements seront apportés, mieux cela sera. Nous croyons en outre que la durée du programme de travail devrait s'étendre au-delà d'une session annuelle. Le programme de travail devrait être maintenu tant qu'il n'est pas remplacé par un programme de travail nouveau.

Un autre point important est celui de la composition de la Conférence. Le Secrétaire général s'est prononcé en faveur d'une composition élargie, qui présenterait l'avantage de rendre la Conférence plus représentative et de renforcer sa légitimité. Nous sommes également d'accord avec cette affirmation. Nous tenons en outre à reprendre à notre compte les appels en faveur d'une plus grande ouverture et d'une transparence accrue.

Des propositions ont été faites à l'effet d'élargir le champ du travail de fond de la Conférence à de nouvelles questions. Sur ce point, nous sommes moins convaincus. Plusieurs enceintes et instances de la communauté internationale ont mis en évidence les questions à traiter en priorité. Plusieurs tâches ont été confiées à la Conférence du désarmement, et ces tâches ne sauraient être négligées. Notre objectif n'est pas de négocier simplement pour négocier. Nous devons négocier sur des questions bien définies.

S'agissant du règlement intérieur, nous sommes favorables à l'idée de décider que les questions de procédure échapperaient à la règle du consensus.

Il a aussi été proposé d'envisager de faire fusionner la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies en une seule instance dotée d'un mandat à la fois de délibération et de négociation. On a du mal à croire qu'un tel organe ne tende pas à privilégier les délibérations au détriment des négociations. C'est pourquoi cette façon de procéder n'a pas véritablement nos faveurs.

En conclusion, il est peu probable que des réformes de procédure suffisent en elles-mêmes à faire en sorte que la Conférence joue à nouveau son rôle d'instance de négociation. Cependant, si les réformes sont suffisamment ambitieuses, elles pourront, à notre avis, à tout le moins donner à cette instance davantage de possibilités de reprendre un travail de fond attendu depuis longtemps. Face au sentiment de frustration croissant provoqué par le statu quo, nous devons agir sans délai.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de la façon dont vous conduisez les travaux de la Conférence depuis le début de votre présidence. Nous saluons votre initiative d'associer l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) à ce processus de débats, et nous regrettons qu'en raison d'incertitudes procédurales, il n'ait pas été possible de faire participer plus activement et étroitement cet Institut à nos travaux. Nous encourageons les prochains présidents à prendre en compte les considérations soulevées par certains pays dans le but d'ouvrir la voie à une participation accrue et utile à nos discussions non seulement de l'UNIDIR, mais aussi d'autres organisations internationales et non gouvernementales qui, à n'en pas douter, sont à même de développer nos connaissances et de régénérer nos vues sur les divers points de notre ordre du jour.

S'agissant de la question en discussion aujourd'hui, à savoir la revitalisation de la Conférence, nous considérons, comme nous l'avons dit précédemment, que nous disposons d'ores et déjà d'un diagnostic général de l'état de la Conférence. Lors de sa présidence, la Colombie s'est efforcée de réunir ces différents éléments dans le document CD/1933. Nous tenons par conséquent à souligner que le temps est maintenant venu d'agir. La délégation colombienne voudrait partager quelques réflexions et répéter quelques-unes des idées qui, de notre point de vue, pourraient nous permettre de rendre la Conférence plus forte et de la faire sortir de la paralysie et de la torpeur dont elle est aujourd'hui frappée.

Premièrement, il ne fait aucun doute que la seule façon de revitaliser la Conférence est d'engager un travail de fond, c'est-à-dire d'ouvrir des négociations sur les questions inscrites à notre ordre du jour. Toute activité qui ne relèverait pas de ce mandat ou qui n'ouvrirait pas la voie à des négociations serait par conséquent superflue. Pis encore, elle pourrait produire l'impression erronée que nous progressons, une illusion qui pourrait être fatale à la légitimité même de la Conférence. Nous sommes les seuls responsables de la situation présente et à venir de la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, la discussion sur les points de l'ordre du jour que nous avons engagée au mois de mai avec l'adoption du document CD/WP.571/Rev.1 devrait contribuer à alimenter nos travaux. De telles activités seraient dénuées de sens si elles se limitaient à une répétition des positions nationales. Comme nous l'avons souligné lors de la première série de débats, il n'y a pas eu de changement de fond dans les interventions et les positions des États, à l'exception de quelques idées nouvelles qui, il faut le souligner, renferment quelques réflexions concernant les conséquences désastreuses, sur le plan humanitaire, de l'emploi des armes nucléaires.

La Colombie considère que ces échanges seront utiles à la condition que soient recherchés, à l'issue de chaque débat, les plus petits dénominateurs communs susceptibles de nous permettre d'établir pour chaque thème les tâches que nous entendons accomplir. Le travail consistant à synthétiser le débat et à s'assurer de l'existence d'une telle base pourrait être confié à la présidence elle-même ou être accompli lors de séances officielles. Une telle

formule aurait notamment pour avantage le fait que la responsabilité de la recherche d'un consensus serait dévolue à tous les États membres, et non pas à la seule présidence tournante, dont les capacités sont limitées.

Troisièmement, quelle que soit la formule retenue, la Colombie tient à souligner deux idées en rapport avec la question des mandats. Nous considérons que la Conférence a la capacité d'avancer simultanément sur plusieurs sujets. En d'autres termes, nous pouvons travailler simultanément sur deux mandats de négociation, sur les sujets qui, en apparence, sont les plus avancés et pour lesquels nous sommes tout proches d'un consensus, comme, par exemple, la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et une convention visant à mettre en place des garanties de sécurité négatives.

Nous tenons en outre à réaffirmer que les mandats ne doivent pas être couplés entre eux. Les progrès sur un point de l'ordre du jour ne doivent pas être entravés par les difficultés qui empêchent les progrès sur d'autres points. De tels couplages reviennent à mal interpréter le principe d'équilibre.

Quatrièmement, nous pourrions à titre subsidiaire ou complémentaire envisager des formules susceptibles de nous aider directement à renforcer la Conférence du désarmement. De telles discussions devraient aussi prendre en compte les questions de procédure. Nous connaissons ici les réticences qui nous empêchent de traiter comme il se doit la question du règlement intérieur, mais pour nous, la surinterprétation constante des règles est un facteur de ralentissement de nos progrès. Quelle que soit l'instance, les méthodes de travail et le règlement intérieur sont une des premières sources de dynamisme et d'efficacité.

À cet égard, nous tenons à évoquer deux initiatives qui ont été débattues l'année dernière et qui nous semblent toujours d'actualité dans l'optique de trouver le moment politique approprié pour les mettre en œuvre. Elles consistent, respectivement, à constituer un groupe de travail chargé de la revitalisation de la Conférence et à désigner un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence, afin qu'il soit possible de prendre des décisions propres à nous permettre d'engager un travail concret.

Nous espérons que ces considérations seront prises en compte, qu'elles nous aideront à prendre des décisions et que le débat sur la revitalisation de la Conférence cessera enfin d'être un exercice de rhétorique. Nous sommes convaincus que lorsque la Conférence aura été renforcée et se sera remise au travail, l'ensemble du mécanisme de désarmement, qui présente les mêmes symptômes que la Conférence du désarmement, sera redynamisé. Pour l'heure, les outils dont nous disposons ne sont pas à la hauteur de notre tâche, dont la finalité est de rendre notre monde plus sûr.

M. Simon-Michel (France): Monsieur le Président, la France souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne.

Je souhaite à présent faire quelques remarques à titre national. La France est attachée à un désarmement multilatéral efficace, qui permet de créer les conditions d'un monde plus sûr, en œuvrant par étapes successives pour le désarmement général et complet.

Toutes les institutions composant la «machinerie du désarmement», à savoir la Conférence du désarmement – seule enceinte multilatérale chargée de la négociation d'accords juridiquement contraignants –, la Commission du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, doivent contribuer à cet objectif de long terme. Or, nul ne peut ignorer le blocage que connaît la Conférence du désarmement depuis seize ans. Cette situation n'est pas saine et nous partageons la frustration exprimée par la quasi-totalité des délégations ici au sujet du temps perdu en batailles improductives et des ressources gaspillées.

Ce blocage est avant tout d'origine politique. Un consensus, moins une voix, existe pour lancer la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous souhaitons, bien entendu, que cette négociation soit menée au sein de la Conférence du désarmement dont c'est la vocation. Il s'agit pour nous d'un sujet «mûr» et d'un projet qui apporterait une réelle contribution à la sécurité collective.

Toutefois, nous ne devons pas nous interdire de réfléchir à des améliorations du fonctionnement de notre enceinte, et je suis gré au Secrétaire général des idées qu'il a soumises à notre considération le 14 février dernier.

Tout d'abord, la règle du consensus mérite d'être préservée, mais sa mise en œuvre a fait l'objet de dérives.

Cette règle du consensus est la garantie de la participation de tous les acteurs intéressés par des négociations en matière de désarmement, confiants que leurs intérêts légitimes de sécurité seront respectés. C'est également une assurance que des accords négociés seront appliqués par tous ceux qui les ont adoptés. La règle du consensus est donc pour la France une condition du multilatéralisme efficace.

Au fil des ans, cependant, la règle de consensus à la Conférence du désarmement a été dévoyée par la pratique, qui en a fait un moyen de blocage. Le consensus sur une décision devrait se matérialiser par une simple absence d'opposition explicite, permettant aux travaux d'avancer. Le consensus, c'est aussi un état d'esprit qui suppose des efforts de part et d'autre pour parvenir à des concessions mutuelles. Malheureusement, la pratique de la Conférence a progressivement fait dériver le consensus vers l'unanimité, qui est une conception beaucoup plus formelle et beaucoup plus restrictive. L'unanimité est appliquée, qui plus est, à l'ensemble des décisions, qu'elles soient de nature substantielle ou procédurale et surtout quelle que soit l'importance de la question.

Ensuite, le rôle du Président mérite réflexion.

Il n'y a pas d'organe fonctionnant efficacement sur la base du consensus sans une présidence capable d'être une force de proposition pour faire la synthèse des positions et pour aider à dégager des compromis.

Si nous regardons notre histoire et si nous nous tournons vers l'époque, hélas trop lointaine, où cette conférence négociait efficacement des traités d'importance capitale, ce rôle était d'abord celui des présidences de groupes de travail. C'est pourquoi la Conférence, dans sa formation plénière, pouvait fonctionner sans trop de difficulté avec une présidence tournant sur une base mensuelle.

Mais nous ne travaillons plus qu'en séance plénière. Certes, la coopération informelle entre les six présidents d'une session annuelle est de qualité, et c'est un point positif. Je rends hommage à cet égard aux efforts et à la bonne volonté des quatre collègues qui ont déjà exercé la présidence cette année dans un esprit collégial et constructif. Mais il paraît difficile pour un président de la Conférence du désarmement, pendant un mois seulement, d'insuffler une dynamique à l'enceinte, et ce système montre vite ses limites.

Par ailleurs, les prérogatives de la présidence de la Conférence ont été réduites au fil des années par une interprétation de plus en plus restrictive des règles de procédure.

On voit bien que certaines questions de procédure sont de grande importance, en particulier la création des groupes de travail. C'est bien parce qu'un programme de travail a pour objet de créer des groupes de travail et donc détermine le démarrage effectif de négociations, voire oriente ces négociations dans une certaine mesure à travers un mandat, que ce document est sensible. Je reconnais ce point volontiers.

Mais lorsqu'il s'agit uniquement d'organiser les débats thématiques de la Conférence plénière dans le cadre de l'ordre du jour adopté en début d'année, puisque nous avons bel et bien un ordre du jour, est-il raisonnable d'avoir le même formalisme et de rechercher un accord formel de la Conférence? De même, lorsqu'il s'agit de recourir à une expertise extérieure et de procéder à une audition, a fortiori lorsque cette expertise provient de la famille des Nations Unies, est-il bien nécessaire de recourir à un tel formalisme?

Toutes les enceintes multilatérales efficaces peuvent s'appuyer, en tant que de besoin, sur des rapports ou sur des éléments fournis par un organe impartial, non pas seulement pour des questions d'organisation matérielle des séances, mais d'abord et surtout pour les questions de fond. Le Conseil de sécurité de l'ONU, par exemple, n'hésite pas à demander au secrétariat de lui faire rapport sur de nombreux sujets.

Enfin, nous devons répondre aux candidatures légitimes de nombreux États, qui demandent à rejoindre cette enceinte. Naturellement, le représentant de la France que je suis est particulièrement sensible aux attentes des autres États de l'Union européenne, sans exclure, cela va de soi, les autres régions du monde. Nous sommes donc favorables à un élargissement limité, à condition de trouver un juste équilibre entre le nombre d'États à accueillir et l'amélioration de l'efficacité de l'enceinte.

Monsieur le Président, telles sont selon nous quelques pistes qu'il faudrait explorer pour améliorer le fonctionnement de la Conférence du désarmement.

C'est pour nous une voie préférable à la recherche du contournement pour lancer la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, ou aux solutions encore plus radicales évoquées par certains, comme la mise en veille ou la suppression pure et simple de l'enceinte.

Ayons à l'esprit que dans un tel cas, si notre enceinte était mise en sommeil, nous saurions ce que nous perdriions alors que nous ignorerions ce que nous gagnerions en échange. Nous perdriions à la fois la seule enceinte permanente agréée par la communauté internationale pour mener à bien des négociations en matière de désarmement, la seule enceinte où siègent la totalité des États disposant de capacités clefs dans les domaines les plus sensibles, et enfin une présence continue d'experts ici à Genève, aussi bien sur les armes de destruction massive que sur les armes classiques, expertise qui n'existe dans nulle autre capitale multilatérale.

M. Drayage (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous sommes heureux de la façon dont vous conduisez les travaux de la Conférence du désarmement. La Conférence, qui est pourtant l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, est paralysée depuis plus de quinze ans. Ce n'est que récemment que ce problème s'est manifesté avec une réelle acuité, même si ce blocage existe dans les faits depuis fort longtemps déjà.

À l'image de toute autre instance internationale, la Conférence du désarmement doit faire l'objet d'évaluations régulières. Ces évaluations doivent être équilibrées, c'est-à-dire ne pécher ni par exagération ni par excès de pessimisme ni encore par des idées préconçues. Elles doivent en outre être transparentes et complètes, et nous rapprocher de notre objectif, qui est de renforcer l'instance qui nous occupe, la Conférence du désarmement. Le diagnostic fait ici, qui est peu digne de foi, dicté par l'émotion et couplé à un accent spécifique sur l'avenir de la Conférence du désarmement, ne peut qu'aggraver la situation en entamant l'autorité de la Conférence sans lui offrir d'alternative raisonnable.

À sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a mis en place un mécanisme de désarmement, mais il faut aujourd'hui remédier aux difficultés qui mettent en péril son efficacité. Le meilleur moyen de régler ces difficultés consiste à convoquer une quatrième session extraordinaire de

l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes par conséquent favorables à la convocation d'une telle session le plus tôt possible.

La Conférence du désarmement est une instance bien connue des milieux de la diplomatie multilatérale qui s'occupent du désarmement. Elle a accompli des réalisations remarquables, élaborant notamment un instrument juridiquement contraignant qui est la pièce maîtresse du régime international de non-prolifération. S'il est vrai que la raison d'être de la Conférence est le désarmement nucléaire, il est regrettable que cette instance ait aussi peu contribué à ce désarmement.

La promotion du multilatéralisme comme principe fondamental régissant les négociations en matière de désarmement et de non-prolifération revêt une importance capitale. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement demeure l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

Sa composition spécifique, son ordre du jour étendu et son règlement intérieur particulier confèrent à la Conférence du désarmement une position unique. Nous appuyons toutes les mesures qui tendent à renforcer la crédibilité et l'efficacité de la Conférence. Nous croyons que ce n'est pas en modifiant le format ou les modalités du règlement intérieur ou en réinterprétant ce même règlement intérieur que nous favoriserons les travaux de la Conférence du désarmement. Il convient de rappeler non seulement que tous les traités multilatéraux existants ont été négociés par la Conférence du désarmement en application du même règlement intérieur, y compris la règle du consensus, mais aussi que le caractère sensible des questions relatives à la sécurité des États et au désarmement nous oblige à adopter des règles similaires pour négocier des traités multilatéraux de désarmement au sein d'autres instances.

La question de l'évaluation des travaux de la Conférence du désarmement et des travaux sur le désarmement en général est une question importante. Nous devons traiter les causes profondes du problème en veillant à nous garder de toute attitude instinctive qui nous détournerait de l'élan suscité récemment et nous inciterait à n'apporter que des changements superficiels à la forme et à la procédure sans traiter la substance, ou à faire des propositions tendant à modifier l'instance ou le cadre des négociations sans tenir compte du problème inhérent à l'attitude de certains pays qui cherchent à négocier pratiquement sans faire la moindre concession.

La principale cause du problème qui, depuis dix ans, maintient la Conférence dans l'inaction est, d'une part, l'absence de volonté politique, alors que cette volonté est nécessaire pour en arriver à une sécurité accrue pour tous par l'élimination de la menace qui pèse sur toute la communauté internationale du fait de l'existence des armes nucléaires et, d'autre part, l'inertie observée lorsqu'il s'agit de faire évoluer des attitudes égocentriques au profit d'une approche noble fondée sur une sécurité durable et concertée.

Les résistances persistantes au bon fonctionnement de la Conférence du désarmement, notamment le fait d'empêcher l'ouverture de négociations sur toutes les questions centrales, s'expliquent principalement par ceci que la Conférence n'a pas reçu pour mandat de perpétuer le statu quo. Elle a été chargée de négocier des traités multilatéraux de désarmement et de faire ainsi évoluer le statu quo, et si la Conférence avait accompli son mandat effectif en négociant un traité visant à interdire la production, la mise au point, la possession et l'emploi d'armes nucléaires, le statu quo aurait été modifié et les États autrefois considérés comme les détenteurs privilégiés d'armes nucléaires auraient perdu leur avantage. La résistance à l'accomplissement de la mission de la Conférence est donc élevée, et tant que l'état d'esprit consistant à accorder une quelconque valeur aux armes nucléaires n'aura pas disparu et que les États dotés de ces armes ne seront pas prêts à engager des négociations appelant une modification du statut de leurs propres arsenaux et une remise en cause de leur puissance nucléaire, cette instance ne progressera pas dans l'accomplissement de sa mission. L'impasse

actuelle n'est donc pas tant le résultat d'un problème de forme que celui d'un problème de fond, et elle n'a rien à voir avec les procédures de la Conférence, mais est étroitement liée à l'absence de volonté politique, qui empêche tout progrès sur le front du désarmement.

Je voudrais souligner, à ce stade, que la principale tâche qui incombe à la Conférence consiste à négocier des traités de désarmement. Depuis la conclusion de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, le désarmement nucléaire demeure la seule priorité absolue de la Conférence. L'ordre du jour de la Conférence est conçu de façon à faciliter l'ouverture de négociations d'instruments internationaux concertés et complémentaires relatifs au désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement n'est donc pas conçue pour ne négocier que sur une seule question à la fois, et l'absence de consensus concernant le champ des négociations sur une question ne doit pas empêcher les délégations d'ouvrir des négociations sur les autres questions. Je crois que les difficultés auxquelles nous faisons face découlent en fait du refus de certains pays de s'occuper sérieusement du désarmement nucléaire. Nous pensons que l'ouverture rapide, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un programme échelonné devant conduire à l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, y compris d'une convention sur les armes nucléaires, constitue aujourd'hui une nécessité impérieuse pour le mécanisme de désarmement.

Une telle convention devra interdire la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi des armes nucléaires, interdiction qui entraînera un jour la destruction de ces armes. Si nous ouvrons de telles négociations à la Conférence, nous serons en mesure de traiter globalement et de façon équilibrée l'ensemble des questions centrales inscrites à l'ordre du jour. Il va sans dire que ces négociations devront porter sur tous les aspects des matières fissiles, sur le droit légitime des États non dotés d'armes nucléaires de bénéficier de garanties de sécurité et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La convention relative aux armes nucléaires devra instituer un cadre global étendu qui préserve de façon cohérente la sécurité de tous les États en évitant l'approche morcelée actuellement prônée, sans qu'il leur en coûte, par les États dotés d'armes nucléaires. Les propositions qui tendent à détourner l'attention de la communauté internationale de la question centrale sont autant d'illustrations de cette approche individualiste, fondée sur l'économie de moyens et, en tant que telles, elles ne sont pas acceptables.

De la même façon, la proposition radicale tendant à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en dehors de la Conférence du désarmement n'est ni réaliste ni acceptable. Enfin, et ce n'est pas là la moindre des considérations, la Conférence du désarmement est une organisation indépendante dotée de son propre règlement intérieur. Elle n'est pas un organe subsidiaire de l'ONU. En conséquence, les recommandations de l'Assemblée générale à son endroit n'ont pas valeur impérative, la Conférence du désarmement restant libre d'en décider.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, je voudrais dire, comme d'autres collègues l'ont fait avant moi, que j'accueille avec satisfaction ce débat qui me paraît à la fois utile et intéressant. Dans ce contexte, j'ai laissé de côté la déclaration que j'avais préparée pour partager avec vous mes réflexions au sujet des résultats de ce débat. Je voudrais également solliciter l'indulgence des interprètes, car mon discours sera improvisé.

Comme la plupart des délégations, nous sommes mécontents de la situation actuelle dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. La délégation russe a déjà fait preuve de souplesse. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que nous avons renoncé à coupler la négociation d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace avec celle d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ce qui a constitué une concession importante de notre part. Par la suite, comme de nombreux autres

États, nous avons naturellement appuyé le document CD/1864. Nous étions également disposés à appuyer d'autres documents relatifs à un programme de travail, en particulier la dernière proposition égyptienne, que chacun connaît. Comme vous le savez, nous avons également proposé officieusement une façon de procéder sur la question du programme de travail lors de la dernière session de l'Assemblée générale, laquelle concernait l'élaboration des divers éléments de base d'un traité sur les matières fissiles.

Malheureusement, notre débat d'aujourd'hui semble une fois de plus s'orienter dans deux directions bien différentes. Nous heurtons-nous simplement à des problèmes de procédure, ou à des problèmes politiques beaucoup plus profonds? Le représentant de la République islamique d'Iran, qui s'est exprimé juste avant moi, a dit, à juste titre, que le règlement intérieur n'avait pas en soi empêché la Conférence de conclure d'importants instruments de désarmement dans le passé. Dans ce contexte, je voudrais évoquer un exemple particulièrement éloquent, qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un instrument dont chacun sait qu'il a été négocié à la Conférence du désarmement. Lorsque les efforts entrepris pour surmonter les obstacles de procédure sont restés vains, le texte en a été soumis à l'Assemblée générale pour examen. Le Traité a, certes, été signé en 1996, mais plus de seize années plus tard, il n'est toujours pas entré en vigueur. Je crois que nous comprenons tous très bien qu'il n'existe aucun lien entre les perspectives d'une entrée en vigueur du Traité et le fait que la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires recrute 10 juristes pour examiner tel ou tel document juridique ou licencie 100 fonctionnaires. Les perspectives d'une entrée en vigueur du Traité dépendent en revanche de la volonté politique et des décisions des États dont la ratification est requise à cette fin. Le problème n'est donc guère un problème de procédure, il tient plutôt à des considérations politiques très spécifiques.

De notre point de vue, il existe deux façons distinctes d'appréhender les propositions présentées et les solutions avancées aujourd'hui, et d'ailleurs abondamment débattues dans les coulisses de la Conférence du désarmement. La première consiste à contourner la Conférence du désarmement d'une façon ou d'une autre pour engager un processus de négociation au sein d'instances parallèles ou mettre l'Assemblée générale à contribution dans ce processus. En tout état de cause, cette façon de procéder conduirait indéniablement à la désintégration de la Conférence du désarmement. Je tiens en outre à signaler que ces propositions n'ont pas encore été mûrement pesées. Comme dit le proverbe russe: «il est plus facile de démolir que de bâtir». En d'autres termes, avant de proposer une action constructive, il faut savoir avec précision où cette proposition doit nous mener, ce qui, en l'occurrence, n'est malheureusement pas le cas.

Il existe un autre point de vue, et je suis heureux qu'il soit le plus répandu, suivant lequel nous devons préserver la Conférence du désarmement. Plusieurs propositions spécifiques ont été faites en ce qui concerne la façon dont nous pourrions reprendre les discussions à la Conférence du désarmement. En particulier, j'appuie les idées avancées par la représentante du Royaume-Uni. Pour notre part, nous souhaitons proposer d'engager une réflexion sur ce sujet, dans le but d'examiner la possibilité d'adopter un programme de travail simplifié pour la Conférence du désarmement.

(L'orateur poursuit en anglais)

Adopter un programme de travail simplifié prévoyant le traitement des quatre questions centrales.

(L'orateur reprend en russe)

Le problème n'est pas, semble-t-il, un problème de formulation. Il tient surtout à la façon dont nous comprendrons cette phrase. La Fédération de Russie et la Chine ont soumis à la Conférence en 2008 un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes

dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Cette initiative n'entraîne pas dans le cadre du programme de travail, mais bien dans celui de l'ordre du jour. Elle nous a néanmoins permis d'accomplir des progrès importants dans l'examen des principaux éléments du Traité. Il nous semble que, si des discussions avaient lieu en ce qui concerne un traité sur les matières fissiles, fût-ce dans le cadre d'un programme de travail simplifié et lors de séminaires techniques comme ceux qui ont été organisés à l'initiative de l'Allemagne et, prochainement, des Pays-Bas, nous serions en mesure de mieux comprendre les buts et principes d'un possible traité sur les matières fissiles. Qui plus est, le statut de ces discussions serait complètement différent.

En conclusion, Monsieur le Président, nous nous trouvons face à un choix important. Il ne nous reste que peu de temps avant l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale, et si nous laissons passer cette occasion, nous devons accepter l'éventualité d'une désintégration de la Conférence du désarmement. Nous devons donc faire bloc autour de cette instance. Dans l'idéal, il faudrait que nous nous mettions d'accord sur un programme de travail d'ici à la fin de la session.

M. Zvekić (Serbie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous remercier, ainsi que les autres présidents, de votre décision de consacrer, dans le cadre du calendrier d'activités de cette année, deux séances distinctes à la question importante de la revitalisation de la Conférence du désarmement. En situation de blocage, cette décision paraît tout à fait logique.

La Serbie souscrit pleinement aux déclarations faites par le Danemark au nom de l'Union européenne, ainsi que par la Croatie au nom du groupe informel d'États observateurs. La Conférence du désarmement ne pourra pas être revitalisée si elle n'est pas élargie. Comme l'a noté M. Tokayev dans son intervention ici, il y a exactement quatre mois, le 14 février 2012, dans le passé, l'élargissement de la Conférence a été chaque fois examiné, décidé et appliqué sans jamais avoir porté préjudice au travail de fond de la Conférence. On a donc du mal à comprendre et accepter l'attitude consistant à préserver comme une relique le caractère exclusif de la Conférence du désarmement, dans un monde globalisé et interdépendant, avec un ordre du jour dont tous les points sont de portée universelle. L'idée de réserver à quelques-uns la qualité de membre, au sein du système des Nations Unies, n'est plus adaptée à notre temps.

Le blocage auquel nous faisons face aujourd'hui est double: il est un blocage de fond, car il n'y a pas de consensus sur des négociations de fond, et un blocage sur les questions de procédure, notamment sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Ces deux faces du blocage ont néanmoins ceci en commun que ni l'une ni l'autre n'ont donné lieu à la moindre tentative d'aller de l'avant, et d'étudier les solutions possibles, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir de la Conférence du désarmement. Essayons de le faire.

La Serbie appuie également l'examen des autres questions dont M. Tokayev a fait état dans sa déclaration, en particulier la durée et le renforcement du rôle de la présidence, et une refonte possible de l'ordre du jour adopté en 1978, aujourd'hui dépassé. Nous appuyons pleinement l'idée avancée par l'Irlande et tendant à établir un groupe de travail sur la revitalisation de la Conférence.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par souligner que le sujet en discussion aujourd'hui ne fait pas partie de l'ordre du jour traditionnel de la Conférence du désarmement et qu'il est examiné, depuis deux ans, à la fois ici, à la Conférence du désarmement, et à l'Assemblée générale.

L'Inde a fait état de ses perspectives à l'occasion de ces rencontres. Ainsi, le Ministre indien des affaires extérieures a assisté à la réunion de haut niveau destinée à

revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2010. Nous avons par ailleurs suivi attentivement les déclarations et propositions de tous ceux qui accordent de l'importance à ce sujet, et nous réfléchissons sérieusement sur ce que nous avons entendu aujourd'hui.

L'Inde a toujours affirmé l'importance singulière de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, reconnue comme telle par la communauté internationale à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans le droit fil de l'importance que nous attachons à la Conférence, nous accueillons avec satisfaction tous les efforts qui nous rapprochent de l'ouverture de négociations sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale et qui préservent la valeur de cette instance. Inversement, nous pensons que les démarches qui nous éloignent du consensus ou qui fragilisent la Conférence dans le rôle qui est le sien doivent être évitées.

Nous partageons le sentiment de déception exprimé par d'autres États membres face au blocage persistant de la Conférence. En dépit des efforts déployés depuis deux ans par les présidents successifs et par des États membres, la Conférence demeure incapable de convenir d'un programme de travail et de s'atteler à la principale tâche qui est la sienne et qui consiste à négocier des traités multilatéraux de désarmement. Cependant, nous croyons que le blocage actuel n'est imputable ni à la Conférence ni à son règlement intérieur. Au contraire, le règlement intérieur apporte aux États membres les garanties dont ils ont besoin pour assurer l'entière protection de leurs intérêts en matière de sécurité tandis qu'ils engagent des discussions de fond avec d'autres États importants militairement parlant sur des questions qui ont une incidence vitale sur ces mêmes intérêts.

Je rappelle que, dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a fait du désarmement nucléaire la priorité absolue. L'Inde a toujours appuyé résolument un désarmement nucléaire mondial non discriminatoire et vérifiable. Il est regrettable que, plus de trente ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'objectif d'un monde sans armes nucléaires reste toujours aussi éloigné, une situation en grande partie due à l'incapacité de la Conférence à se mettre d'accord sur l'ouverture de négociations relatives au désarmement nucléaire. Pour atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, il faudra prendre des engagements dans le cadre d'un régime multilatéral concerté associant l'ensemble des États détenteurs d'armes nucléaires qui, il faut le souligner, sont représentés à la Conférence du désarmement.

Le dernier programme de travail qu'a adopté la Conférence, par sa décision consensuelle contenue dans le document CD/1864 du mois de mai 2009, prévoyait l'ouverture immédiate de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Les débats et les réunions que nous avons tenus dans l'intervalle ont démontré que cette décision jouissait d'un large appui. Nous sommes favorables à l'ouverture immédiate de négociations sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement, dans le cadre d'un programme de travail qui ne remette pas en cause le consensus qui existe depuis longtemps déjà au sein de la communauté internationale concernant l'objectif fondamental et la vocation dudit traité. Cela ne diminue en rien la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire.

La Conférence dispose toujours du mandat, de la composition, de l'autorité et du règlement intérieur dont elle a besoin pour exercer ses responsabilités d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, que ce soit aujourd'hui ou dans l'avenir. Il appartient aux États membres de faire en sorte que la Conférence fonctionne, en négociant des traités multilatéraux susceptibles d'être signés, ratifiés et appliqués à l'échelle universelle. Après tout, comme l'a souligné notre collègue mexicaine, les

organisations internationales en général et le mécanisme de désarmement en particulier n'existent pas en dehors de notre conscience et de notre volonté. Nous ne pouvons pas avoir une vision désincarnée du mécanisme de désarmement, et c'est pourquoi nous ne croyons pas que les propositions qui remettent en question la viabilité ou la pertinence de la Conférence, ou même qui suggèrent des solutions de substitution irréalistes, nous permettront d'atteindre des résultats utiles ou productifs et de faire avancer l'action multilatérale en faveur du désarmement avec la participation de tous les pays concernés.

En conclusion, nous espérons que nos discussions et nos actions, aujourd'hui ou d'ici à la fin de l'année, réaffirmeront le rôle de la Conférence en tant qu'unique instance de négociation sur le désarmement et donneront un nouvel élan à nos efforts pour reprendre un travail de fond et, en particulier, pour ouvrir des négociations à la Conférence.

M. Lee Joo-il (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je serai bref. Récemment, nous avons assisté à des évolutions nombreuses et positives vers le déblocage tant attendu de la situation sur le front du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En conséquence, les attentes de la communauté internationale concernant la revitalisation de la Conférence du désarmement sont aujourd'hui plus fortes que jamais.

Traduisant les aspirations de la communauté internationale, le Secrétaire général de l'ONU a, en septembre 2010, convoqué une réunion de haut niveau dont l'objectif était d'apporter une réponse de la communauté internationale à la Conférence du désarmement. Un débat de suivi consacré à la revitalisation de la Conférence du désarmement a été organisé à New York en juillet dernier. Toutefois, la Conférence ne progresse toujours pas véritablement et la patience de la communauté internationale s'épuise progressivement. L'année dernière, l'Assemblée générale a une nouvelle fois appelé de ses vœux l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence et la reprise d'un travail de fond. La persistance du blocage de la Conférence du désarmement pourrait non seulement menacer son statut et sa légitimité en tant qu'unique instance de désarmement, mais aussi saper les fondements mêmes du mécanisme multilatéral de désarmement. Je suis fermement convaincu que la Conférence doit agir rapidement si elle entend continuer à jouer un rôle central.

Pour encourager la Conférence à aller de l'avant, il faut, avant toute autre chose, que chaque État membre fasse preuve d'une plus grande souplesse sur le plan politique s'agissant des considérations inhérentes à sa sécurité et à son fonctionnement. C'est seulement lorsque les États membres feront preuve de souplesse et d'un esprit de coopération que la Conférence du désarmement sera en mesure de s'adapter réellement à l'évolution rapide de la situation en ce qui concerne le désarmement. Aujourd'hui, la Conférence du désarmement n'a pas besoin d'un débat interminable et vide, mais bien plutôt d'actes concrets. La République de Corée fera pour sa part le maximum pour permettre à la Conférence du désarmement de se remettre en marche.

Ma délégation prend également note des propositions présentées par le Secrétaire général de la Conférence en février 2012. Comme lui, j'estime qu'une réforme de procédure permettrait de franchir un pas de plus vers l'expression de la volonté politique requise pour revitaliser la Conférence. Il serait utile de débattre d'une éventuelle modification du règlement intérieur de la Conférence, notamment de la question de savoir si la règle du consensus doit continuer d'être appliquée à des questions purement procédurales. La règle du consensus a été utilisée de façon abusive, au point de bloquer l'instance elle-même. N'oublions pas que la Conférence du désarmement n'est pas une fin en soi, mais un des principaux outils de désarmement.

M. Öskiper (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous accueillons avec satisfaction l'ajout d'une nouvelle rubrique à notre calendrier d'activités, à savoir la revitalisation de la Conférence du désarmement, sujet qui est en discussion aujourd'hui.

Nous nous félicitons de ces débats, car la Conférence du désarmement a effectivement besoin d'être revitalisée. Bloquée depuis trop longtemps, elle doit recommencer à exercer la tâche qui lui incombe, à savoir négocier des traités. Dans cet esprit, la Turquie a activement contribué à la réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York, en septembre 2010. Nous avons écouté avec attention les avis exprimés aujourd'hui par les autres délégations. Des points de vue importants ont ainsi été formulés. Nous apprécions le climat qui a caractérisé les débats d'aujourd'hui. Je voudrais à mon tour faire quelques brèves observations au nom de la Turquie.

De notre point de vue, la revitalisation ne signifie rien d'autre que l'ouverture des négociations que la Conférence du désarmement a vocation à mener. En fait, pour dire les choses de façon très rudimentaire, si la Conférence ne négocie pas, elle ne fonctionne pas. Elle ne sera revitalisée que si elle ouvre des négociations. Pour le moment, malheureusement, la Conférence ne fonctionne pas, et c'est précisément pour qu'elle fonctionne à nouveau que nous devons faire tous les efforts possibles. Toutes nos discussions doivent tendre à l'élaboration d'un programme de travail consensuel et à l'ouverture de négociations. À cette fin, nos discussions doivent se fonder sur le dispositif de la résolution 66/66 de l'Assemblée générale.

Il s'agit là, nous le savons tous, d'une étape difficile à franchir. Nous connaissons le passé récent de cette instance, et nous savons tous à quel point les choses peuvent être difficiles. Néanmoins, nous nous tromperions lourdement si nous commençons à croire que les efforts en faveur de la revitalisation de la Conférence ne sont pas plus importants que d'autres efforts de moindre ampleur et incontestablement plus simples uniquement parce qu'il nous paraît extrêmement difficile d'adopter un programme de travail par consensus et d'ouvrir des négociations.

Les problèmes de la Conférence du désarmement ne sont pas liés à son règlement intérieur, ni à sa dynamique propre. Du point de vue de ma délégation, la Conférence dispose toujours du même mandat, de la même composition et du même règlement intérieur pour exercer ses fonctions. C'est pourquoi nous espérons sincèrement que la notion de revitalisation ne sera pas mal comprise ou mal interprétée comme désignant des discussions sur des questions de procédure.

Ma délégation a maintes fois souligné sa position sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, mais étant donné les déclarations faites par certaines délégations aujourd'hui, je voudrais dire une fois de plus ici, pour mémoire, qu'il n'y a pas consensus pour l'heure sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, non plus que sur la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de cette question. Le temps n'en est tout simplement pas encore venu. Nous devons veiller à ne pas laisser le monde extérieur croire que la Conférence du désarmement s'emploie activement à introduire dans nos débats de nouveaux sujets de controverse qui ne feront que détourner notre attention du véritable travail de fond que nous devons engager.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer que la reprise du travail de fond de la Conférence du désarmement, avec le consentement de l'ensemble de ses États membres, contribuera à l'amélioration des efforts internationaux en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. À cette fin, nous devons stimuler la compréhension et la confiance mutuelles au sein de la Conférence du désarmement, sans négliger les événements qui se déroulent à l'extérieur de cette enceinte.

M. Khelif (Algérie): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à compléter la citation d'Alexandre Dumas par laquelle l'Ambassadeur d'Espagne a terminé sa déclaration, préconisant «d'attendre», par une autre citation du même auteur qui dit que «attendre parfois est plus difficile qu'agir». En l'espèce, le prolongement de l'attente risquerait de porter gravement préjudice à la Conférence du désarmement. La solution qui a

été évoquée par certains collègues consiste à adopter un programme de travail complet et équilibré qui tienne compte des impératifs de sécurité de tous et que l'on puisse mettre en œuvre le plus tôt possible. À cet égard, la délégation algérienne continue de penser que le document CD/1864 fournit les bases d'un programme de travail qui répondrait à ces paramètres et dont les éléments seraient en évolution, et non pas une hiérarchisation des priorités.

La délégation algérienne voudrait à cet égard vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser la discussion sur cette thématique qui, comme l'a souligné notre collègue de l'Inde, ne constitue pas un point de l'ordre du jour.

La délégation algérienne tient à faire part de deux éléments majeurs concernant le thème faisant l'objet de la discussion. Tout d'abord, l'approche de la question. De l'avis de la délégation algérienne, la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement devrait s'inscrire dans le cadre d'une approche globale et d'un processus de discussion portant sur l'ensemble des éléments qui empêchent la Conférence de progresser sur la voie de la négociation. Il ne s'agit pas d'inscrire ce thème dans le cadre d'une initiative spécifique au niveau de l'Assemblée générale, et nous aurions souhaité, à l'instar du Mouvement des pays non alignés, que soit convoquée une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se pencherait sur les problèmes que rencontrent les mécanismes multilatéraux de négociation en matière de désarmement, y compris la Conférence du désarmement.

Nous aurions souhaité, Monsieur le Président, que, dans les notes qui vous ont été soumises par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), cette question ait également été abordée, car ainsi nous aurions pu engager notre débat sur la base d'une vue d'ensemble.

Par ailleurs, Monsieur le Président, le terme «revitaliser» nous semble un peu injuste compte tenu des efforts qui sont fournis au sein de la Conférence du désarmement. Comme l'Ambassadeur d'Espagne l'a rappelé, étymologiquement, le terme «revitaliser» signifie «redonner vie»; beaucoup d'efforts sont déployés au sein de la Conférence du désarmement, dont il conviendrait de ne pas faire abstraction. Notre présence ici, aujourd'hui comme avant, vise en particulier à relancer la Conférence du désarmement et à être partie prenante de ces efforts. Nous aurions pour notre part préféré utiliser le terme «redynamiser», dans la perspective de donner un nouvel élan à la Conférence. Pour revitaliser ou redynamiser la Conférence, Monsieur le Président, il est important de procéder à une évaluation fiable et complète, c'est-à-dire à un diagnostic, afin de pouvoir administrer le traitement approprié et non pas de simples palliatifs. Le premier élément de cette évaluation, de l'avis de la délégation algérienne, est le fait que le blocage de la Conférence risque de porter atteinte à sa survie même. Le deuxième élément est que les États non dotés d'armes nucléaires, notamment ceux qui ne bénéficient d'aucune protection nucléaire, ne sont pas à l'origine de cette situation, qui ne leur est pas profitable.

Troisièmement, la référence en matière de sécurité à laquelle nous aspirons à travers la négociation au sein de la Conférence, c'est la sécurité collective, c'est-à-dire la sécurité de l'ensemble de la communauté internationale et non pas une juxtaposition de sécurités nationales. Nous estimons que les États membres de la Conférence, notamment ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, ont une responsabilité particulière du fait qu'ils disposent de l'arme dont le sort de l'humanité dépend. Ils doivent donc voir plus loin que la sécurité nationale et réfléchir à la survie de l'humanité.

Certaines délégations ici estiment que l'un des problèmes du blocage de la Conférence tient à des considérations de procédure. Nous sommes curieux de voir comment une discussion sur la procédure au sein de la Conférence pourrait relancer les négociations à la Conférence, alors que le facteur central du blocage est un facteur politique lié

notamment au refus de progresser sur la voie du désarmement nucléaire tel qu'il a été prévu par le document fondateur de la Conférence du désarmement, à savoir le «Décatalogue». C'est le point de départ de la Conférence du désarmement et si nous ne sommes pas d'accord sur la mise en œuvre d'un tel mandat, comment pourrions-nous progresser et permettre à la Conférence de commencer ses activités et de les poursuivre?

Certaines délégations ont également imputé la difficulté que rencontre la Conférence du désarmement à la périodicité annuelle du programme de travail. La délégation algérienne n'est pas de cet avis: les problèmes relèveraient plutôt de la conception du programme de travail que de sa périodicité. En effet, le règlement intérieur de la Conférence du désarmement prévoit, notamment, un calendrier d'activités, et il est tout à fait logique qu'un calendrier d'activités ne couvre pas plus d'une année. Le problème réside peut-être dans le fait que nous avons toujours assimilé le programme de travail à la mise en place d'organes subsidiaires, alors que la mise en place de tels organes au sens du règlement intérieur est possible à condition qu'il y ait accord. En cas d'accord, les États membres pourraient mettre en place un organe subsidiaire s'ils estiment que les conditions sont réunies pour engager la négociation. Voilà, Monsieur le Président, les précisions que la délégation algérienne voulait apporter concernant la question de la redynamisation de la Conférence du désarmement.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'aimerais d'emblée dire que nous sommes très satisfaits de la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et aussi, bien entendu, que nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Nous sommes heureux que la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, c'est-à-dire, en fait, la situation actuelle de la Conférence, soit inscrite au calendrier d'activités. Cela montre clairement une prise de conscience de l'existence d'un problème à la Conférence du désarmement, d'un trouble, voire d'un sentiment de crise; dans le cas contraire, nous n'aurions pas besoin de parler de revitalisation ou, comme l'a dit il y a une semaine notre collègue britannique, l'Ambassadrice Adamson, de résurrection de la Conférence. Je crois que personne ne contestera l'existence d'un problème. J'entends sans arrêt parler de blocage, d'impasse, de paralysie, ou encore d'ornière. J'espère que mes collègues s'en souviendront lorsque nous préparerons le rapport de notre session annuelle, et j'ai pris bonne note de ce qu'a déclaré l'Ambassadeur de Suisse à cet égard.

Pour ce qui est de notre approche, l'Allemagne demeure attachée à la Conférence du désarmement. Nous la considérons comme une instance importante, et nous préférons de loin travailler là plutôt qu'ailleurs. Nous regrettons qu'elle en soit au point mort, nous regrettons que, des décennies durant, elle ait été livrée à des politiques de couplage et de blocage. Nous invitons les États membres à ne pas empêcher la tenue de négociations en plaçant inutilement la barre trop haut pour leur ouverture. J'ai noté avec intérêt ce qu'a déclaré notre collègue brésilien, à savoir que pour empêcher la tenue de négociations, il suffit de placer la barre très haut. Je crois qu'en l'occurrence, il ne faut pas placer la barre trop haut lorsqu'on est clairement en minorité, et a fortiori lorsqu'on est le seul État membre à empêcher l'adoption d'un programme de travail. En fait, la communauté internationale se trouve face à un problème d'importance fondamentale lorsqu'au sein d'une instance un ou deux États empêchent tous les autres de réaliser leurs objectifs, c'est-à-dire de négocier de nouveaux instruments de désarmement. Je dirais que, lorsqu'une instance se demande encore comment engager un processus, elle donne une très mauvaise image d'elle-même. Il y va de notre image aussi. Je crois que nous devrions traiter les difficultés rencontrées dans le cadre même de négociations au lieu d'essayer de régler le problème en adoptant un programme de travail ou, au contraire, en empêchant son adoption.

Dans ce contexte, je tiens à remercier une nouvelle fois la présidence égyptienne des efforts qu'elle a réalisés et qui se sont traduits par le projet de décision contenu dans le document CD/1933. J'aurais cru que ce document offrirait vraiment un compromis équitable, mais, après cette expérience, force est de reconnaître que les perspectives sont

nulles et que jamais nous ne parviendrons à adopter un programme de travail. C'est pourquoi l'Allemagne est tout à fait ouverte à d'autres options, le problème essentiel étant de savoir comment contourner l'abus manifeste de la règle du consensus qui nous empêche d'engager un processus de négociation. Si on y réfléchit, l'Assemblée générale et la Première Commission viennent tout naturellement à l'esprit.

Nous partons du principe que seule une délégation s'est opposée à l'approche suivie dans le projet de décision sur un programme de travail, et je le dis en pensant à la Première Commission. Quelle était, de mon point de vue, la substance de ce projet de décision? À la base, il y avait l'intention de traiter un certain nombre de questions centrales dans le domaine du désarmement, notamment de commencer à élaborer les éléments d'un instrument visant à mettre fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ainsi qu'à régler des questions connexes. Je crois que la Première Commission devrait s'efforcer de travailler sur cette base.

Toutefois, il ne suffira pas que l'Assemblée générale, comme elle l'a fait à maintes reprises, exhorte la Conférence du désarmement à se reprendre en main. Cela n'a pas suffi dans le passé. Nous avons fait de notre mieux, mais en vain, car depuis qu'elle est en difficulté, la Conférence du désarmement ne donne aucune suite à ces appels. L'Assemblée générale doit se saisir elle-même de la question. D'une certaine façon, la Conférence du désarmement et la communauté internationale sont face à un cas d'urgence: une instance spécialisée telle que la Conférence du désarmement est bloquée par une seule délégation, et c'est pour cela que l'Assemblée générale doit intervenir, elle qui a légitimement tout pouvoir de le faire. Comme nous le savons tous, il est arrivé à l'Assemblée générale de prendre des décisions d'importance fondamentale dans le cadre de sessions extraordinaires, en particulier à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et elle pourrait parfaitement prendre une décision se rapportant à la Conférence du désarmement. Elle pourrait s'intéresser à d'autres mécanismes. Dans ce contexte, je dirai simplement que le processus de négociation du traité sur le commerce des armes vient immédiatement à l'esprit. Je crois que ce processus et d'autres encore ont beaucoup à nous apprendre et que nous pourrions parfaitement nous en inspirer. J'ai suivi avec attention ce qu'a déclaré mon collègue russe, et si j'ai bien compris son propos, cela revenait à dire qu'il faut éviter de chercher à réparer ce qui n'est pas cassé. Je n'irai pas jusqu'à dire que la Conférence du désarmement est cassée, mais nous avons tout de même un vrai problème, et c'est pourquoi je pense que l'Assemblée générale doit s'y intéresser. Par ailleurs, aux sceptiques qui affirment qu'il pourrait être risqué de prendre pour modèle les modalités de négociation du traité sur le commerce des armes, je répondrai que les garanties prévues dans ce contexte sont suffisantes pour permettre à chacun de se sentir en sécurité.

Ce n'est qu'une idée parmi d'autres, mais je crois que nous devons faire preuve de créativité. Nous devrions à tout le moins convenir de l'utilité de discussions techniques, à l'image de celles dont nous avons pris l'initiative avec les Pays-Bas, il y a quelques jours. De telles discussions nous permettraient peut-être de préparer l'avenir. Pour conclure, la poursuite du blocage n'est plus une solution, ni pour cette instance ni pour l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): Sur les conseils du Secrétaire général, je voudrais maintenant libérer les interprètes et les remercier d'avoir travaillé au-delà de l'heure prévue. Nous irons au terme de notre liste et entendrons notre dernière intervenante, et d'autres peut-être encore, avant que je vous livre mes observations finales, le tout sans interprète.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne ferai que quelques remarques. Je voudrais dire que des questions très difficiles ont été posées aujourd'hui. Je crois aussi qu'un certain nombre de vérités ont été dites. J'entends encore notre collègue autrichien nous dire que le fait de quinze années de paralysie à la

Conférence est tout simplement inacceptable et inexcusable. Nous sommes d'accord avec lui. Le Mexique a souligné que le véritable travail était en train de se faire dans d'autres cadres. C'est vrai aussi. Je voudrais à mon tour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat aujourd'hui, ainsi que le Secrétaire général de la Conférence d'avoir tout fait pour mettre la question en lumière. Je tiens également, il va sans dire, à remercier M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, de ses efforts. Nous sommes nous aussi très préoccupés par l'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve. Nous ne pensons pas que des questions de procédure soient à l'origine du problème, non plus qu'une absence de volonté politique. Il est un fait que nous sommes en présence de conceptions politiques divergentes quant au fond, par exemple le «consensus moins une voix» qui existe pour lancer la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, dont nous a parlé le représentant de la France. C'est cette absence d'accord qui nous a obligés à réfléchir et travailler sérieusement pour trouver le moyen de progresser par consensus.

Nous continuons de croire qu'un traité sur les matières fissiles est aujourd'hui une tâche à accomplir prioritairement dans le domaine du désarmement. Nous poursuivrons nos efforts. J'ai indiqué que le consensus était pour nous une condition essentielle, mais nous sommes d'accord avec ceux qui affirment, par exemple, qu'à la Conférence la règle du consensus a été utilisée abusivement pour les questions de procédure. Nous sommes également d'accord avec la remarque selon laquelle il ne faut pas placer la barre trop haut sous peine de bloquer les négociations. J'ajouterai que la barre ne doit pas non plus être placée trop bas.

Nous nous sommes employés à être créatifs et souples, et à appuyer les efforts tels que ceux qui ont été déployés par la présidence égyptienne pour tâcher de trouver un moyen d'aller de l'avant. Nous continuerons à œuvrer à cela dans un esprit constructif. Toutefois, l'approche simplifiée qui a été évoquée aujourd'hui serait tellement simplifiée qu'elle risquerait de perdre toute substance.

Étant donné l'heure tardive, je ne commenterai pas certaines des idées concernant les procédures et les réformes qui ont été exprimées aujourd'hui. De fait, certaines d'entre elles méritent réflexion, mais ma délégation pense que le problème n'a rien à voir avec la procédure.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis de sa déclaration, et je la remercie en particulier d'avoir bien voulu faire preuve de souplesse en acceptant de s'exprimer sans interprétation au vu des contraintes horaires. Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs inscrits. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ou réagir à une déclaration? Puisque cela ne semble pas être le cas, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière consacrée à la question de la revitalisation est prévue pour le 21 août.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 19 juin, à 10 heures. Elle aura pour thème la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire, y compris les questions qui y sont liées, dans le cadre général du désarmement nucléaire. Je tiens également à préciser que le Ministre finlandais des affaires étrangères, M. Erkki Tuomioja, fera une importante déclaration au tout début de la séance, à 10 heures.

La séance est levée à 13 h 20.